

<https://e.sumatraformationconseil.com/>



Catalogue Formations



Sumatra Formation Conseil, organisme de formation professionnelle est spécialisé dans la formation en gestion de patrimoine depuis 2011.

Débutant ou praticien confirmé, nos formations à distance accessibles 24/24 abordent les différentes facettes de la gestion de patrimoine. Vous souhaitez vous inscrire à l'ORIAS et exercer l'activité de Consultant en Gestion de patrimoine, Négociateur immobilier, Courtier ou mandataire en crédits (IOBSP), Courtier ou mandataire en assurance (IAS) , Conseil en investissement financier (CIF) ? Nos formations sont conçues pour vous permettre de réussir votre objectif, reconnues et appréciées par les professionnels du patrimoine.

Nous sommes préparons et organisons le passage des examens AMF à distance au moins une fois par mois. L'examen AMF est exigé pour pouvoir prétendre au statut de CIF. Nos agréments sont consultables [ici](#):

Notre protocole d'examen à distance est conforme aux instructions de l'AMF pour nos deux examens

Examen AMF

Agrément C18 du 20/09/2016

En application des articles 312-3 à 312-5, 314-9, 318-7 à 318-9, 321-37 à 321-39, 325-24 à 325-26 du RG AMF

Examen AMF Finance Durable

Agrément FD-6 du 01/02/2022

En application des articles 312-5, 318-9, 312-39 et 325-26 du RG AMF

Notre catalogue de formations continues est régulièrement renouvelé : nous collaborons avec des auteurs reconnus et compétents, accompagnés de notre équipe pédagogique, diplômée et praticienne en gestion de patrimoine.

Nous sommes certifiés Qualiopi pour nos actions de formation ce qui vous permet de solliciter auprès de votre OPCO (Agefice, FIFPL, OPCO Atlas, OPCO EP....) la prise en charge du coût de vos formations ou de les financer par votre CPF ou Pôle emploi selon votre situation

Ces certifications constituent une reconnaissance de notre professionnalisme et nous engageant dans une démarche d'amélioration permanente de la qualité de nos prestations pour vous satisfaire.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie
d'actions suivantes : actions de formation



SOMMAIRE .P5

LES PACKS

**FORMATIONS
CONTINUES**



SOMMAIRE .P7

SOMMAIRE .P10



CERTIFICATIONS

1

LES PACKS



FORMATIONS

Nouveau

PACK1-IMMOBILIER-IOBSP-Devoir de conseil des CGP-Loi Hoguet et Mandat

Nouveau

PACK2-IMMOBILIER-IOBSP-Devoir de conseil des CGP-VEFA

Nouveau

PACK3-IMMOBILIER-IOBSP-Devoir de conseil des CGP-Loi Hoguet et Mandat-
Finance durable

Nouveau

PACK4-IMMOBILIER-IOBSP-Devoir de conseil des CGP-VEFA-Finance
durable

PACK 5 CGP EXPERT IOBSP-IAS/DDA-IMMOBILIER

PACK 6 CGP EXPERT IOBSP-IAS/DDA-IMMOBILIER

2

FORMATIONS CONTINUES





FORMATIONS CONTINUES

FORMATIONS

"Cliquer sur le titre de la formation pour aller au détail du programme"

2 HEURES

Déontologie en Immobilier - 2H - Carte T/IMMO

Lutte contre la Discrimination et accès au logement - 2H - Carte T/IMMO

Démembrement de propriété - 2H - Carte T/IMMO- IOBSP/DCI- IAS/DDA

Démarchage Bancaire et Immobilier - 2H - Carte T/IMMO- IOBSP/DCI

Plus values immobilières des particuliers - 2H - Carte T-IMMO

4 HEURES

Garanties Crédit Immobilier - 4H - Carte T/IMMO- IOBSP/DCI

Cession entreprise et Bail - 4H - Carte T- IMMO

L'assurance santé : Sécurité sociale et complémentaire - 4H -

5 HEURES

Retraite de base - CNAV - 5H - IAS/DDA

7 HEURES

Devoir de conseil des CGP
- 7H - Carte T/IMMO-

Nouveau

VEFA Vente en l'état futur
d'achèvement - 7H - Carte T- IMMO

Nouveau

Loi Hoguet et Mandat - 7H
- Carte T- IMMO

Nouveau

Financement de l'Immobilier - 7H
- Carte T/IMMO- IOBSP/DCI

Successions et libéralités - 7H - Carte
T/IMMO- IOBSP/DCI- IAS/DDA

Régimes matrimoniaux - 7H - Carte T/IMMO-
IOBSP/DCI- IAS/DDA

Garanties Crédit Immobilier - 7H
- Carte T/IMMO- IOBSP/DCI

Les Baux commerciaux - 7H - Carte T/ IMMO

DCI: La Directive Crédit Immobilier et le TAEG
- 7H - Carte T/IMMO- IOBSP/DCI

Investissement immobilier Locatif : Malraux-MH
-7H - Carte T/IMMO

Déontologie, RCP en Immobilier et RGPD
- 7H - Carte T/IMMO

Lutte contre le blanchiment - Déontologie
- 7H - Carte T/IMMO

Fiscalité Immobilière - 7H - Carte T/IMMO

SCPI-OPCI - 7H - Carte T/IMMO

Cession Transmission d'entreprise et Immobilier
- 7H - Carte T/IMMO

Le Bail commercial et les phases de mutation
de l'entreprise - 7H - Carte T- IMMO

Sociétés civiles immobilières
- 7 Heures - Carte T/IMMO

LCBFT en Assurance - 7H - IAS/DDA

Clause Bénéficiaire et Assurance-vie - 7H
- IAS/DDA

8 HEURES

IRPP Impôt sur le Revenu des Personnes
Physiques - 8H - Carte T/IMMO- IAS/DDA

Finance durable - 8H - IAS/DDA

Nouveau

Préparer son contrôle ACPR - 8H
- IAS/DDA

Fondamentaux de l'assurance - 8H
- IAS/DDA

Epargne Salariale et Prévoyance - 8H
- IAS/DDA

DDA : Relation client - 8H - IAS/DDA

14 HEURES

Sociétés civiles immobilières - 14H -
Carte T/IMMO- 7 heures IOBSP/DCI

15 HEURES

Assurances de personnes - 15H
- IAS/DDA

Assurance Vie pour les experts - 15H
- IAS/DDA

Assurance des biens - 15H - IAS/DDA

3

CERTIFICATIONS





CERTIFICATIONS

FORMATIONS

"Cliquer sur le titre de la formation pour aller au détail du programme"

2 HEURES

Démarchage Immobilier et pour compte de CIF - 2H

3 HEURES

Anti-Money Laundering - The Effective Beneficiary - 3H

Anti-Money Laundering - 4° 5° guideline - 3H

7 HEURES

Evaluation annuelle compétences sur RG AMF - 7H

20 HEURES

Habilitation Mandataire Immobilier - 20H

Examen AMF Finance durable -

40 HEURES

Passerelle Habilitation IAS niveau 1 - Courtiers et Agents généraux 40H

Habilitation IOBSP Expérience - 40H

Examen AMF40H

70 HEURES

Passerelle Habilitation IOBSP Niveau 1 - 70H

80 HEURES

Habilitation IOBSP niveau 2 - Mandataires 80 Heures

100 HEURES

Pack Habilitation IOBSP niveau 2 + Négociateur Immobilier - 100H

MON
COMPTE
FORMATION

MON
COMPTE
FORMATION

MON
COMPTE
FORMATION

MON
COMPTE
FORMATION

MON
COMPTE
FORMATION

150 HEURES



Habilitation IAS niveau 1 – Assurance 150h- Courtiers et Agents généraux



Habilitation IAS niveau 2 – Assurance 150h - Mandataires



Habilitation IOBSP niveau 1 Courtiers Mandataires non exclusifs 150H



Habilitation CIF 150 Heures

PACK - EXAMEN AMF



Pack Habilitation CIF examen AMF

Examen AMF - passage à distance

Examen AMF Pack ANACOFI 6 mois

Examen AMF Pack Etudiant 6 mois

Passage examen AMF supplémentaire

Examen AMF Finance durable - 6 mois

PUBLICS CONCERNÉS

Les titulaires d'une carte professionnelle en immobilier et leurs mandataires, les Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP).

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- Préalablement à cette formation, le participant devra être soumis à l'obligation de formation continue édictée par les textes précédemment visés

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage,
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 14 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois

PACK 1- IMMOBILIER – IOBSP -

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur et la DCI

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- répondre aux exigences réglementaires de formation annuelle continue ;
- justifier du maintien de ses connaissances et compétences professionnelles.

COMPÉTENCES VISÉES

Le programme de formation PACK 1- IMMOBILIER - IOBSP- est destiné à des professionnels de la gestion de patrimoine afin de leur permettre de parfaire la mise en œuvre de connaissances techniques

PROGRAMME

Module 1 – La Loi Hoguet et le mandat en pratique - 7 heures (Immobilier)

1 – la loi Hoguet en pratique

- Champ d'application
- La carte professionnelle
- L'attestation d'emploi
- La déclaration préalable d'activité
- Les registres, carnets et le compte séquestre
- Les affichages obligatoires
- Les contrôles

2 – Le mandat en pratique

- Les conditions du droit à honoraires
- Les différents types de mandat
- Le formalisme du mandat
- Conséquences du non respect du formalisme sur le droit à honoraires

HEURES VALIDEES

- 14 Heures en Immobilier
- 7 Heures en IOBSP

EVALUATIONS

- Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)

Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEURS

Patricia ROUVIER, Arieh
BRUNSCHWIG, Caroline Dubuis-
Talayrach,

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme Rouvier fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

Module 2 –Le devoir de conseil des CGP en pratique – 7 heures
(Immobilier et IOBSP)

1 - Rappel du cadre réglementaire applicable aux acteurs de la gestion de patrimoine (CIF, IOBSP, IAS, Immobilier)

- Présentation des statuts de l'intermédiation et du conseil
 - A) Conseiller en investissements financiers (CIF)
 - B) Intermédiaire en assurance (IAS)
 - C) Intermédiaire en opérations de banque et en service de paiement (IOBSP)
 - D) Transaction immobilière et fonds de commerce
 - E) Compétence juridique appropriée (CJA)
- Autorités de tutelle et Rôle des associations professionnelles CIF/ Réforme du courtage
 - A) ACPR
 - B) AMF
 - C) CNTGI /Commission Nationale des sanctions
 - D) Rôle des associations professionnelles CIF / Réforme du courtage

2 - Evolution récente du cadre réglementaire des métiers de la Gestion de Patrimoine

- Impact de MIF2 sur les CIF
- Impacts de DDA et du règlement « disclosure » sur les IAS
- Réforme du crédit immobilier
- Règlement PRIIP'S
- Evolution du cadre réglementaire en matière de LCBFT

3 - Mise en œuvre du devoir de conseil des CGP (Panorama des dispositions applicables au parcours client)

- Rappel des règles des obligations réglementaires applicables aux CIF (Panorama des dispositions applicables au parcours client)
- II. Rappel des règles des obligations réglementaires applicables aux IAS et aux IOBSP
- III. Rappel des obligations applicables en matière de Lutte Contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB/FT)
- IV. Mise en place d'un dispositif de conformité adapté à l'application du devoir de conseil

PUBLICS CONCERNÉS

Les titulaires d'une carte professionnelle en immobilier et leurs mandataires, les Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP)

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- Préalablement à cette formation, le participant devra être soumis à l'obligation de formation continue édictée par les textes précédemment visés

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage,
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 14 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois

PACK2 - IMMOBILIER-IOBSP

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur, la DCI

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- répondre aux exigences règlementaires de formation annuelle continue ;
- justifier du maintien de ses connaissances et compétences professionnelles.

COMPÉTENCES VISÉES

Le programme de formation PACK 2- IMMOBILIER-IOBSP est destiné à des professionnels de la gestion de patrimoine afin de leur permettre de parfaire la mise en œuvre de connaissances techniques

PROGRAMME

Module 1 – La VEFA Vente en l'état futur d'achèvement- 7 heures (Immobilier)

- L'organisation d'une opération immobilière vendue en VEFA
- Cadre réglementaire de la vente en VEFA
- Le contrat de réservation
- Le contrat de vente
- La livraison du logement
- Que se passe t'il après la réception et livraison
- Le profil de l'acquéreur en VEFA
- Définir son objectif
- Présenter à l'acquéreur les étapes du processus après validation du financement
- Répondre aux principales objections

HEURES VALIDEES

- 14 Heures en Immobilier
- 7 Heures en IOBSP

EVALUATIONS

- Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEURS

Patricia ROUVIER, Arieh
BRUNSCHWIG, Marie-Hélène
MARTIAL

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme Rouvier fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

Module 2 –Le devoir de conseil des CGP en pratique – 7 heures
(Immobilier – IOBSP – IAS-)

Partie 1 - Rappel du cadre réglementaire applicable aux acteurs de la gestion de patrimoine (CIF, IOBSP, IAS, Immobilier)

- Présentation des statuts de l'intermédiation et du conseil
 - A) Conseiller en investissements financiers (CIF)
 - B) Intermédiaire en assurance (IAS)
 - C) Intermédiaire en opérations de banque et en service de paiement (IOBSP)
 - D) Transaction immobilière et fonds de commerce
 - E) Compétence juridique appropriée (CJA)
- Autorités de tutelle et Rôle des associations professionnelles CIF/ Réforme du courtage
 - A) ACPR
 - B) AMF
 - C) CNTGI /Commission Nationale des sanctions
 - D) Rôle des associations professionnelles CIF / Réforme du courtage

Partie 2 - Evolution récente du cadre réglementaire des métiers de la Gestion de Patrimoine

- Impact de MIF2 sur les CIF
- Impacts de DDA et du règlement « disclosure » sur les IAS
- Réforme du crédit immobilier
- Règlement PRIIP'S
- Evolution du cadre réglementaire en matière de LCBFT

Partie 3 - Mise en œuvre du devoir de conseil des CGP (Panorama des dispositions applicables au parcours client)

- Rappel des règles des obligations réglementaires applicables aux CIF (Panorama des dispositions applicables au parcours client)
- II. Rappel des règles des obligations réglementaires applicables aux IAS et aux IOBSP
- III. Rappel des obligations applicables en matière de Lutte Contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB/FT)
- IV. Mise en place d'un dispositif de conformité adapté à l'application du devoir de conseil

PUBLICS CONCERNÉS

Les titulaires d'une carte professionnelle en immobilier et leurs mandataires, les Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP), les mandataires et courtiers en assurance

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- Préalablement à cette formation, le participant devra être soumis à l'obligation de formation continue édictée par les textes précédemment visés

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage,
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 22 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois

PACK3- IMMOBILIER-IOBSP-IAS

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur, la DCI et la DDA

COMPÉTENCES VISÉES

Le programme de formation PACK 3- IMMOBILIER-IOBSP-IAS est destiné à des professionnels de la gestion de patrimoine afin de leur permettre de parfaire la mise en œuvre de connaissances techniques

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- répondre aux exigences réglementaires de formation annuelle continue ;
- justifier du maintien de ses connaissances et compétences professionnelles.

PROGRAMME

Module 1 – La Loi Hoguet et le mandat en pratique - 7 heures (Immobilier)

Partie 1 – la loi Hoguet en pratique

- Champ d'application
- La carte professionnelle
- L'attestation d'emploi
- La déclaration préalable d'activité
- Les registres, carnets et le compte séquestre
- Les affichages obligatoires
- Les contrôles

Partie 2 – Le mandat en pratique

- Les conditions du droit à honoraires
- Les différents types de mandat
- Le formalisme du mandat
- Conséquences du non-respect du formalisme sur le droit à honoraires

HEURES VALIDEES

- 14 Heures en Immobilier
- 7 Heures en IOBSP
- 15 Heures en Assurance

Module 2 –Le devoir de conseil des CGP en pratique – 7 heures
(Immobilier – IOBSP - IAS)

Partie 1 - Rappel du cadre réglementaire applicable aux acteurs de la gestion de patrimoine (CIF, IOBSP, IAS, Immobilier)

- Présentation des statuts de l'intermédiation et du conseil
 - A) Conseiller en investissements financiers (CIF)
 - B) Intermédiaire en assurance (IAS)
 - C) Intermédiaire en opérations de banque et en service de paiement (IOBSP)
 - D) Transaction immobilière et fonds de commerce
 - E) Compétence juridique appropriée (CJA)
- Autorités de tutelle et Rôle des associations professionnelles CIF/ Réforme du courtage
 - A) ACPR
 - B) AMF
 - C) CNTGI /Commission Nationale des sanctions
 - D) Rôle des associations professionnelles CIF / Réforme du courtage

Partie 2 - Evolution récente du cadre réglementaire des métiers de la Gestion de Patrimoine

- Impact de MIF2 sur les CIF
- Impacts de DDA et du règlement « disclosure » sur les IAS
- Réforme du crédit immobilier
- Règlement PRIIP'S
- Evolution du cadre réglementaire en matière de LCBFT

Partie 3 - Mise en œuvre du devoir de conseil des CGP (Panorama des dispositions applicables au parcours client)

- Rappel des règles des obligations réglementaires applicables aux CIF (Panorama des dispositions applicables au parcours client)
- II. Rappel des règles des obligations réglementaires applicables aux IAS et aux IOBSP
- III. Rappel des obligations applicables en matière de Lutte Contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB/FT)
- IV. Mise en place d'un dispositif de conformité adapté à l'application du devoir de conseil

EVALUATIONS

- Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEURS

Patricia ROUVIER, Arieh BRUNSCHWIG, Caroline DUBUIS-TALAYRACH, Marie-Hélène MARTIAL

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme Rouvier fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle : contact@sumatraformationconseil.com

Module 3 – La Finance Durable (8 Heures IAS)

Introduction

Partie 1 - : Investissement Responsable

- Origines et contexte
- Encadrement et réglementation
- Investissement Socialement Responsable (ISR) et critères ESG
- Enjeux

Partie 2 - Finance Verte

- Transition énergétique
- Marché carbone
- Fonds verts et thématiques
- Green Bonds
- Label GREENFIN

Partie 3 - Gestion ISR/ESG

- Fonds ISR
- Utilisation des critères ESG au sein des stratégies d'investissement ISR
- Label ISR
- Autres approches ESG

Partie 4 – Finance solidaire

- Définition et périmètre
- Produits
- Label FINANSOL
- Agrément ESUS Finance solidaire

Partie 5 – RSE

- Définition et objectif
- Lien avec l'ISR
- Réglementation
- Reporting DPEF

Partie 6- Notation Extra-Financière

- Besoins et objectifs
- Agence de notation extra-financière
- Utilisation des ratings
- Réglementation

PUBLICS CONCERNÉS

Les titulaires d'une carte professionnelle en immobilier et leurs mandataires, les Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP), les mandataires et courtiers en assurance

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- Préalablement à cette formation, le participant devra être soumis à l'obligation de formation continue édictée par les textes précédemment visés

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage,
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 22 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois

PACK4- IMMOBILIER-IOBSP-IAS

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur, la DCI et la DDA

COMPÉTENCES VISÉES

Le programme de formation PACK 4- IMMOBILIER-IOBSP-IAS est destiné à des professionnels de la gestion de patrimoine afin de leur permettre de parfaire la mise en œuvre de connaissances techniques

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- répondre aux exigences réglementaires de formation annuelle continue ;
- justifier du maintien de ses connaissances et compétences professionnelles.

PROGRAMME

Module 1 – La VEFA Vente en l'état futur d'achèvement- 7 heures (Immobilier)

- L'organisation d'une opération immobilière vendue en VEFA
- Cadre réglementaire de la vente en VEFA
- Le contrat de réservation
- Le contrat de vente
- La livraison du logement
- Que se passe t'il après la réception et livraison
- Le profil de l'acquéreur en VEFA
- Définir son objectif
- Présenter à l'acquéreur les étapes du processus après validation du financement
- Répondre aux principales objections

HEURES VALIDEES

- 14 Heures en Immobilier
- 7 Heures en IOBSP
- 15 Heures en Assurance

Module 2 –Le devoir de conseil des CGP en pratique – 7 heures
(Immobilier – IOBSP - IAS)

Partie 1 - Rappel du cadre réglementaire applicable aux acteurs de la gestion de patrimoine (CIF, IOBSP, IAS, Immobilier)

- Présentation des statuts de l'intermédiation et du conseil
 - A) Conseiller en investissements financiers (CIF)
 - B) Intermédiaire en assurance (IAS)
 - C) Intermédiaire en opérations de banque et en service de paiement (IOBSP)
 - D) Transaction immobilière et fonds de commerce
 - E) Compétence juridique appropriée (CJA)
- Autorités de tutelle et Rôle des associations professionnelles CIF/ Réforme du courtage
 - A) ACPR
 - B) AMF
 - C) CNTGI /Commission Nationale des sanctions
 - D) Rôle des associations professionnelles CIF / Réforme du courtage

Partie 2 - Evolution récente du cadre réglementaire des métiers de la Gestion de Patrimoine

- Impact de MIF2 sur les CIF
- Impacts de DDA et du règlement « disclosure » sur les IAS
- Réforme du crédit immobilier
- Règlement PRIIP'S
- Evolution du cadre réglementaire en matière de LCBFT

Partie 3 - Mise en œuvre du devoir de conseil des CGP (Panorama des dispositions applicables au parcours client)

- Rappel des règles des obligations réglementaires applicables aux CIF (Panorama des dispositions applicables au parcours client)
- II. Rappel des règles des obligations réglementaires applicables aux IAS et aux IOBSP
- III. Rappel des obligations applicables en matière de Lutte Contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB/FT)
- IV. Mise en place d'un dispositif de conformité adapté à l'application du devoir de conseil

EVALUATIONS

- Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEURS

Patricia ROUVIER, Arieh
BRUNSCHWIG, Aurélio RODRIGUEZ
Marie-Hélène MARTIAL

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme Rouvier fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

Module 3 – La Finance Durable (8 Heures IAS)

Introduction

Partie 1 - : Investissement Responsable

- Origines et contexte
- Encadrement et réglementation
- Investissement Socialement Responsable (ISR) et critères ESG
- Enjeux

Partie 2 - Finance Verte

- Transition énergétique
- Marché carbone
- Fonds verts et thématiques
- Green Bonds
- Label GREENFIN

Partie 3 - Gestion ISR/ESG

- Fonds ISR
- Utilisation des critères ESG au sein des stratégies d'investissement ISR
- Label ISR
- Autres approches ESG

Partie 4 – Finance solidaire

- Définition et périmètre
- Produits
- Label FINANSOL
- Agrément ESUS Finance solidaire

Partie 5 – RSE

- Définition et objectif
- Lien avec l'ISR
- Réglementation
- Reporting DPEF

Partie 6- Notation Extra-Financière

- Besoins et objectifs
- Agence de notation extra-financière
- Utilisation des ratings
- Réglementation



ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité (contact@sumatraformationconseil.com).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h00 et de 14h00-17h30.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

2

FORMATIONS CONTINUES





FORMATIONS CONTINUES

FORMATIONS

2 HEURES

Déontologie en Immobilier - 2H - Carte T/IMMO

Lutte contre la Discrimination et accès au logement - 2H - Carte T/IMMO

Démembrement de propriété - 2H - Carte T/IMMO- IOBSP/DCI- IAS/DDA

Démarchage Bancaire et Immobilier - 2H - Carte T/IMMO- IOBSP/DCI

Plus values immobilières des particuliers - 2H - Carte T-IMMO

4 HEURES

Garanties Crédit Immobilier - 4H - Carte T/IMMO- IOBSP/DCI

Cession entreprise et Bail - 4H - Carte T- IMMO

L'assurance santé : Sécurité sociale et complémentaire - 4H -

5 HEURES

Retraite de base - CNAV - 5H - IAS/DDA

7 HEURES

Devoir de conseil des CGP
- 7H - Carte T/IMMO-

Nouveau

VEFA Vente en l'état futur
d'achèvement - 7H - Carte T- IMMO

Nouveau

Loi Hoguet et Mandat - 7H
- Carte T- IMMO

Nouveau

Financement de l'Immobilier - 7H
- Carte T/IMMO- IOBSP/DCI

Successions et libéralités - 7H - Carte
T/IMMO- IOBSP/DCI- IAS/DDA

Régimes matrimoniaux - 7H - Carte T/IMMO-
IOBSP/DCI- IAS/DDA

Garanties Crédit Immobilier - 7H
- Carte T/IMMO- IOBSP/DCI

Les Baux commerciaux - 7H - Carte T/ IMMO

DCI: La Directive Crédit Immobilier et le TAEG
- 7H - Carte T/IMMO- IOBSP/DCI

Investissement immobilier Locatif : Malraux-MH
-7H - Carte T/IMMO

Déontologie, RCP en Immobilier et RGPD
- 7H - Carte T/IMMO

Lutte contre le blanchiment - Déontologie
- 7H - Carte T/IMMO

Fiscalité Immobilière - 7H - Carte T/IMMO

SCPI-OPCI - 7H - Carte T/IMMO

Cession Transmission d'entreprise et Immobilier
- 7H - Carte T/IMMO

Le Bail commercial et les phases de mutation
de l'entreprise - 7H - Carte T- IMMO

Sociétés civiles immobilières
- 7 Heures - Carte T/IMMO

LCBFT en Assurance - 7H - IAS/DDA

Clause Bénéficiaire et Assurance-vie - 7H
- IAS/DDA

8 HEURES

IRPP Impôt sur le Revenu des Personnes
Physiques - 8H - Carte T/IMMO- IAS/DDA

Finance durable - 8H - IAS/DDA

Nouveau

Préparer son contrôle ACPR - 8H
- IAS/DDA

Fondamentaux de l'assurance - 8H
- IAS/DDA

Epargne Salariale et Prévoyance - 8H
- IAS/DDA

DDA : Relation client - 8H - IAS/DDA

14 HEURES

Sociétés civiles immobilières - 14H -
Carte T/IMMO- 7 heures IOBSP/DCI

15 HEURES

Assurances de personnes - 15H
- IAS/DDA

Assurance Vie pour les experts - 15H
- IAS/DDA

Assurance des biens - 15H - IAS/DDA

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de l'immobilier ou de la gestion de patrimoine, désireux de satisfaire à leur obligation de formation annuelle en immobilier au titre de la Loi Alur.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier
- Pas de pré-requis

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 2 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE VALIDANTE

- La formation DEON valide 2 h en immobilier

DEONTOLOGIE

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En suivant cette formation, l'apprenant a pour objectif de décrypter le décret déontologie.

COMPÉTENCES VISÉES

Connaitre les règles déontologiques, le fonctionnement des instances de contrôle et les risques de sanctions.

Savoir mettre en pratique ces règles dans son activité au quotidien.

PROGRAMME

Le Code de déontologie des professionnels de l'Immobilier

- Origine du Code et enjeux
- Professionnels concernés
- Le CNTGI, la loi Hoguet
- LCBFT Les enjeux
- La DGCCRF et la CNS
- Notions clés à destination des tiers
- Notions clés à destination des professionnels

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)

Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Patricia ROUVIER

- Master en Gestion de patrimoine
- DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme Rouvier fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine , DESU Gestion de patrimoine, certifiée CGPC

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note du test final est $\geq 70\%$ de réussite

**Tests d'acquisition des
connaissances Documentation**

téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de l'immobilier ou de la gestion de patrimoine, désireux de satisfaire à leur obligation de formation annuelle en immobilier au titre de la Loi Alur.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 2 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE VALIDANTE

- La formation DISCRI valide 2 h en immobilier

LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur et du décret n°2020 du 14 octobre 2020

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En suivant cette formation, l'apprenant a pour objectif de

- comprendre le processus de la discrimination
- connaître les sanctions pénales et la façon dont sa responsabilité peut être engagée

COMPÉTENCES VISÉES

Savoir mettre en œuvre les moyens pour éviter de discriminer

PROGRAMME

Non-Discrimination dans l'accès au logement

- Introduction à la lutte contre la discrimination
- Cadre législatif et sanctions
- Les caractéristiques de la discrimination
- La discrimination dans l'accès au logement
- Comment éviter de discriminer ?

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)

Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Marie Hélène MARTIAL

- Avocate spécialisée en Droit de l'Immobilier

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

PRE-REQUIS

- Absence de pré-requis

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine et certifiée CGPC

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances

Note de réussite exigée : 70%

**Tests d'acquisition des
connaissances Documentation**

téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de la gestion de patrimoine intermédiaires en financement désireux de satisfaire à leur obligation de formation continue au titre de la DCI (IOBSP) ou de la DDA ou de la Loi Alur.

DEMEMBREMENT DE PROPRIETE

Parcours conforme aux exigences de la DCI , DDA et Loi Alur

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En suivant cette formation, l'apprenant a pour objectif de maîtriser ans la fiscalité et son impact sur le démembrement de propriété

COMPÉTENCES VISÉES

Maîtriser les changements et pouvoir adapter les stratégies patrimoniales des clients à cette nouvelle donne.

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Principes du Démembrement
- Application dans le financement et l'assurance
- Questions autour du démembrement de propriété sur de l'immobilier

1^{ème} Partie – L'étendue des travaux d'un usufruitier

2^{ème} Partie – La vente d'un bien immobilier démembré (plus-value, emploi...)

3^{ème} Partie – La donation temporaire d'usufruit d'un bien immobilier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 2 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 2 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois
-

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)

Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Frédéric GUILGUET
▪ Avocat fiscaliste

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$.

L'attestation de formation est disponible immédiatement

**Tests d'acquisition des
connaissances Documentation
téléchargeable
Test de validation final
Assistance technique incluse
Accès valable 6 mois
Financement OPCO**



PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance de la gestion de patrimoine ou aux agents et mandataires immobiliers désireux de renouveler leur carte Transaction Immobilière ou d'opérer comme démarcheur d'un CIF ou d'un agent immobilier.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 2 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DEMARCHAGE POUR COMPTE DE CIF ET EN IMMOBILIER

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En suivant cette formation, l'apprenant a pour objectif de connaître les règles relatives au démarchage en matière financière et immobilière

COMPÉTENCES VISÉES

Maîtriser la réglementation afin d'écartier les risques de mise en responsabilité

PROGRAMME

1^{ère} Partie – LE DEMARCHAGE BANCAIRE ET FINANCIER

- Le démarchage et ses règles
- La vente à distance
- Démarcher pour un CIF : est ce possible ?

2^{ème} Partie – LE DEMARCHAGE ET L'IMMOBILIER

- Les règles sont-elles applicables ?
- Le cas de la vente en VEFA

DUREE

- 2 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois
- Validation de 2 heures en immobilier

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

- Patricia ROUVIER
- Master en Gestion de patrimoine
 - DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle : contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de la gestion de patrimoine et de l'immobilier.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 2 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 2 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois

PLUS-VALUES IMMOBILIERES

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Comprendre les règles en matière de plus-values immobilières des particuliers

COMPÉTENCES VISÉES

Être en mesure de calculer l'impôt du, les prélèvements sociaux à acquitter ainsi que le fruit net de cession

PROGRAMME

Les plus-values immobilières des particuliers

- La détermination de la plus-value brute
- Cessions de terrains à bâtir
- Cessions de biens autres que des terrains à bâtir
- Règles concernant les abattements
- Surtaxe au-delà de 50 000 € de plus-values
- Calcul de l'impôt du, des prélèvements sociaux à acquitter et du fruit net de cession

Cas pratique

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

- Patricia ROUVIER
- Master en Gestion de patrimoine
 - DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

**Tests d'acquisition des
connaissances**

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, et aux IOBSP, IAS, Agents ou négociateurs immobiliers désireux de satisfaire à leur obligation de formation continue annuelle.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 4 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 4 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois
- Validation des heures en immobilier et lobsp

LES GARANTIES

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur et de la DCI

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En suivant cette formation, l'apprenant a pour objectif de connaître les garanties couvrant les prêts immobiliers.

COMPÉTENCES VISÉES

Maîtriser les caractéristiques différentes garanties et adapter la garantie au projet de prêt immobilier du client.

PROGRAMME

Les garanties couvrant les prêts:

1. Le choix des garanties en matière de crédits aux particuliers
2. Les sûretés personnelles en matière de crédits aux particuliers
3. Les sûretés réelles en matière de crédits aux particuliers
4. Les privilèges et les subrogations en matière de crédit aux particuliers
5. L'hypothèque : Données générales
6. La constitution d'une hypothèque conventionnelle
7. Les crédits hypothécaires
8. Les droits conférés par l'hypothèque
9. Les risques de l'hypothèque
10. Le privilège du prêteur de deniers (PPD)
11. L'hypothèque conventionnelle et ses risques
12. Le cautionnement
13. Les principes du cautionnement
14. La capacité de cautionner
15. L'étendue du cautionnement vis-à-vis d'un particulier
16. La mise en jeu du cautionnement en faveur d'un particulier

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

17. La fin du cautionnement
18. Le nantissement et le gage : Données générales
19. Les risques liés au gage et au nantissement
20. La banque face au gage et au nantissement

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)

Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Patricia ROUVIER

- Master en Gestion de patrimoine
- DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

**Tests d'acquisition des
connaissances**

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 Mois

Financement OPCO



PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, et aux IOBSP, IAS, Agents ou négociateurs immobiliers désireux de satisfaire à leur obligation de formation continue annuelle.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 4 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 4 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois
- Validation de 4 h00 en immobilier

CESSION ENTREPRISE ET BAIL

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Ensuivant cette formation, l'apprenant a pour objectif de connaître l'impact juridique et fiscal des différentes catégories de bail lors de la cession du fonds de commerce ou de la société commerciale.

COMPÉTENCES VISÉES

Maîtriser les différentes formes de bail, élément d'actif incorporel stratégique de l'entreprise. Comprendre l'importance des différentes clauses de la convention de garantie d'actif et de passif.

PROGRAMME

Partie 1 - La cession du fonds de commerce

1) La distinction entre la cession du fonds de commerce et du droit au bail

- Les critères différenciant
- Les conséquences juridiques et fiscales

2) Modalités de transfert de la propriété commerciale

- Droit du preneur en cas de cession au successeur dans le fonds
- Indemnité de déspecialisation avec négociation tripartite en cas de cession du droit au bail
- Obligation légales relatives au transfert du bail

3) Régime fiscal de la transmission : le bail commercial comme élément d'actif de l'entreprise

- Régime de droit commun
- Régimes de faveur des articles 238 quinquies et 151 octies du CGI
- Régime de faveur des petites entreprises
- Régime « départ à la retraite »
- Transmission à titre gratuit

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)

Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

David SITRI

- Avocat fiscaliste

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

Partie 2 - La cession de la société commerciale

1) Le bail commercial comme élément d'actif incorporel stratégique cédé

2) Point d'alerte en matière d'audit d'acquisition

- Validation de la propriété commerciale (les grands réseaux commerciaux de distribution, l'exemple des Terrasses du Port, paiement des loyers)
- Le cas particulier du droit au renouvellement et du contrat à durée indéterminée
- Analyse des coûts (modalités d'indexation, zones de renouvellement, répartition des charges, ...)

3) Rédaction de la convention de garantie d'actif et de passif

- L'effet déclaratif
- Un exemple rédactionnel
- Un cas pratique de mise en œuvre

Partie 3 - La question de la cession associée de l'immobilier d'entreprise

1) Choix relatif à la cession concomitante

- Cession de l'immobilier d'entreprise si dissociée (limitation du risque économique)
- Négociation du bail commercial comme élément essentiel du protocole de cession

2) Cas particulier du démembrement

- En principe l'usufruit (des parts ou de l'immeuble) appartient à la société commerciale
- Valorisation du droit immobilier dans le cadre de la cession
- Négociation du bail commercial au terme de l'usufruit temporaire en cas de démembrement sur les parts sociales

3) Régime fiscal de la cession

- Régime de droit commun des plus-values immobilières des particuliers (et ce y compris les cessions temporaires d'usufruit)
- Régime des sociétés à l'IS
- Régime des cessions en matière de location équipée
- Régime des crédits-baux immobiliers

Conclusion

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

**Tests d'acquisition des
connaissances**

Documentation

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance de la gestion de patrimoine ou aux agents et mandataires d'assurances désireux de satisfaire à leurs obligations de formation continue de 15 heures par an au titre de DDA

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 4 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

L'ASSURANCE SANTE – SECURITE

SOCIALE ET COMPLEMENTAIRE

Parcours conforme aux exigences de la DDA

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Connaitre les principes d'assurance de la Sécurité sociale
Comprendre l'articulation des assurances complémentaire santé.

COMPÉTENCES VISÉES

Maîtriser les fondamentaux de l'assurance santé afin de savoir conseiller les clients

PROGRAMME

Partie 1 – Réglementation

- Directive DDA- Principes

Partie 2 – Régime de base Sécurité sociale

- Définitions
- Couverture santé de base
- Ayants droits
- Prestations
- Montant des remboursements
- Spécificités
- Fonction publique
- Travailleurs indépendants
- PUMA

Partie 3 – Complémentaires santé

- ANI
- Modes d'adhésion
- Tarification et intervention
- Principes d'intervention
- fonctionnement
- Garanties
- Niveau d'intervention

DUREE

- 4 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois
- Validation de 4 h en assurances

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)

Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Patrick DUFOUR
Ancien membre du conseil
d'administration de CGPC
Master 2 en Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$.

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance de la gestion de patrimoine ou aux agents et mandataires d'assurances désireux de satisfaire à leurs obligations de formation continue de 15 heures par an

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 5 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

FORMATION RETRAITE DE BASE

Parcours conforme aux exigences de la DDA

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Comprendre les principes de fonctionnement du système de retraite de base actuel

COMPÉTENCES VISÉES

Etre capable de vérifier le relevé de carrière du client sur le volet Retraite de base

PROGRAMME

Partie 1 – Principes généraux

Partie 2 – Les cotisations

- Qui paie ?
- Base de cotisation
- Eléments du salaire brut
- Taux réduits
- Cotisations

Partie 3 – Les Trimestres

- Trimestre cotisé
- Trimestre validé
- Trimestre de majoration
- Trimestres hors de France

Partie 4 – La liquidation

- Principe
- Age de versement
- Age taux plein
- Pénibilité
- Travail jeune

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

PRE-REQUIS

- Absence de pré-requis

DUREE VALIDANTE

- Accès au cours durant 6 mois
- La formation dure 5 heures
- La formation valide 5 heures en Assurance/DDA

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

Partie 5 – La Pension

- Formule
- SAM
- Taux et proportionnalité
- Majorations et limites

Partie 6 – La réversion

- Principe et conditions
- Limites et majorations

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Patrick DUFOUR
Certifié CGPC
Master 2 en Gestion de patrimoine
DESU gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle : contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances

Note de réussite exigée : 70%

**Tests d'acquisition des
connaissances Documentation**

téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique Incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance, de l'immobilier et aux gestionnaires de patrimoine.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 7 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

DEVOIR DE CONSEIL DES CGP

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur, de la DCI et de la DDA

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Assimiler les enjeux liés au devoir d'information et de conseil du CGP, quelque soit le statut réglementaire d'exercice

COMPÉTENCES VISÉES

Maitriser les thèmes d'un point de vue théorique

Être capable de mettre en œuvre de manière pratique au quotidien le devoir de conseil dû aux clients

PROGRAMME

1^{ère} Partie – Rappel du cadre réglementaire applicable aux acteurs de la gestion de patrimoine

- Les différents statuts
- Les autorités de contrôle et les associations professionnelles
 - ACPR
 - AMF
 - CNTGI / Commission Nationale des sanctions
 - Rôle des associations professionnelles CIF / Réforme du courtage
 - Rôle des associations professionnelles CIF
 - Réforme du courtage

2^{ème} Partie – Evolution récente du cadre réglementaire des métiers de la Gestion de Patrimoine

- Impacts de MIF 2 sur le Conseil en investissements financiers
 - Apport de la directive MIF 2
 - Régime analogue applicable aux CIF
- Impacts de la DDA et du règlement « Disclosure » sur les IAS
 - Un nouveau cadre réglementaire pour la distribution d'assurance
 - Les principaux apports de la DDA
 - La Finance durable et les Impacts du règlement « disclosure »
- Réforme du crédit immobilier
- Règlement PRIIP's
 - Périmètre
 - Obligations des distributeurs
- Evolution du cadre réglementaire LCBFT 4°5°6° Directives)

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

PRE-REQUIS

- Absence de pré-requis

3^{ème} Partie – Mise en œuvre du devoir de conseil des CGP (Panorama des dispositions applicables au parcours client)

- Rappel des règles des obligations réglementaires applicables aux CIF (Panorama des dispositions applicables au parcours client)
- Rappel des règles des obligations réglementaires applicables aux IAS et aux IOBSP
- Mise en place d'un dispositif de conformité adapté à l'application du devoir de conseil
 - Elaboration des Procédures
 - Identification des thématiques réglementaires liées au devoir de conseil
 - Eléments des procédures
 - Elaboration et mise en place du dispositif de conformité
 - Méthodes d'élaboration
 - Contenu du dispositif de conformité

DUREE VALIDANTE

- Durée de 7 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant - mois
- La formation permet de valider 7 heures en Immobilier, en IOBSP, en Assurance

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)

Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Arieh Brunschwig
Consultant spécialisé en
réglementation financière et bancaire

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, certifiée CGPC

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, et aux IOBSP, IAS, Agents ou négociateurs immobiliers désireux de satisfaire à leur obligation de formation continue annuelle.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 7 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 7 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois

LA VEFA VENTE EN L ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En suivant cette formation, l'apprenant a pour objectif de maîtriser les principes de la VEFA et les obligations qui en découlent

COMPÉTENCES VISÉES

Être en mesure d'expliquer aux clients le mécanisme de la VEFA et de vendre des biens immobiliers en VEFA

Savoir appliquer les règles de formalisme correspondantes.

PROGRAMME

- Partie 1 - Avant : de la prospection à la signature de l'acte de vente
 - Réserver n'est pas vendre
 - Le contrat de réservation
 - Le contrat de vente
- Partie 2 – Pendant : de la construction à la livraison
 - Protection de l'acquéreur et bonne fin des travaux
 - Réception des travaux et livraison du logement
- Partie 3 – Après : les garanties du vendeur et du constructeur
 - Les différentes garanties
 - Comment les faire jouer
- Conclusion : Relation commerciale : expliquer et rassurer

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)

Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Marie-Hélène MARTIAL

- Avocate spécialiste du droit de l'immobilier

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

**Tests d'acquisition des
connaissances Documentation**

téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 Mois

Financement OPCO



PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, et aux IOBSP, IAS, Agents ou négociateurs immobiliers désireux de satisfaire à leur obligation de formation continue annuelle.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 7 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 7 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois
- Validation des heures en immobilier

LA LOI HOGUET ET LE MANDAT EN PRATIQUE

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En suivant cette formation, l'apprenant a pour objectif de maîtriser la Loi Hoguet et les obligations qui en découlent

Connaître les règles en matière de mandat

COMPÉTENCES VISÉES

Être en mesure de faire renouveler sa carte professionnelle sans difficultés

Appliquer les règles de formalisme inhérentes aux mandats au quotidien

Préserver son droit à honoraires

PROGRAMME

Partie 1- La Loi Hoguet en pratique

- Champ d'application
- La carte professionnelle : délivrance initiale et renouvellement
- L'attestation d'emploi
- L'agent commercial
- La déclaration préalable d'activité
- Les registres, carnets et le compte séquestre
- Les affichages obligatoires
- Les contrôles

Partie 2- Le Mandat

- Les conditions du droit à honoraires
- Les différents types de mandat
- Le formalisme du mandat
- Conséquences du non-respect du formalisme sur le droit à honoraires

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)

Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Caroline Dubuis Talayrach

- Avocate spécialiste du droit de l'immobilier

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

**Tests d'acquisition des
connaissances Documentation**

téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 Mois

Financement OPCO



PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, et aux IOBSP, Agents ou négociateurs immobiliers désireux de satisfaire à leur obligation de formation continue annuelle.

FINANCEMENT IMMOBILIER

Parcours conforme aux exigences de la DCI Loi Alur

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Comprendre les règles en matière de financement immobilier.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier
- Pas de pré-requis

COMPÉTENCES VISÉES

Être capable de monter les dossiers de financement immobilier de manière conforme aux projets des clients et à la réglementation

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 7 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

PROGRAMME

Le cours est composé de 6 modules :

- Module 1 : Environnement institutionnel et réglementaire
- Module 2 : Les projets du client
- Module 3 : Les différents types de crédit
- Module 4 : Les taux et techniques de financement
- Module 5 : Les garanties et assurances
- Module 6 : Le dossier de financement

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 7 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois
- La formation valide 7 heures en immobilier et 7 heures en IOBSP

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

- Patricia ROUVIER
- Master en Gestion de patrimoine
 - DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme Rouvier fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle : contact@sumatraformationconseil.com

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, certifiée CGPC

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

**Tests d'acquisition des
connaissances Documentation**

téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance, de l'immobilier et aux gestionnaires de patrimoine.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 7 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

PRE-REQUIS

- Absence de pré-requis

SUCCESSIONS ET LIBERALITES

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur, de la DCI et de la DDA

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Maîtriser les règles civiles et fiscales des successions et libéralités

COMPÉTENCES VISÉES

Savoir en déterminer les conséquences pratiques pour le client et faire des propositions pour améliorer la transmission de son patrimoine

PROGRAMME

1^{ère} Partie – Capacité juridique et incapacités

- Capacité
- Mineurs/ Majeurs
- Incapables majeurs : Tutelle, Sauvegarde de justice, Curatelle simple ou
- renforcée

2^{ème} Partie – La transmission : successions et donations

- Transmission du patrimoine légal : L'ordre et les degrés
- La fente
- La dévolution avec ou sans enfants
- La dévolution avec ou sans conjoint survivant
- Autres cas
- Transmission organisées
- Les donations simples
- Les donations partage
- Les legs
- Les testaments

SUCC
7 HEURES



IMMOBILIER

DUREE VALIDANTE

- Durée : 7 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois
- La formation valide 7 h en immobilier, IOBSP, Assurance

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

- Patricia ROUVIER
- Master en Gestion de patrimoine
 - DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine ET CERTIFIzE cgpc

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

**Tests d'acquisition des
connaissances Documentation**

téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO

ASSURANCE

IOBSP

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance, de l'immobilier et aux gestionnaires de patrimoine.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 7 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 7 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois
- Validation des heures en : Immobilier, Iobsp et Assurance

REGIMES MATRIMONIAUX

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur de la DDA et de la DCI

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Connaitre les principes de fonctionnement des différents régimes matrimoniaux et de comprendre les enjeux en termes de stratégie patrimoniale.

COMPÉTENCES VISÉES

Maîtriser les différentes formes d'union

Etre capable de distinguer les avantages et inconvénients de chaque régime en fonction des projets de vie du client

PROGRAMME

Introduction

- Droit commun des contrats
- Capacités
- Incapacités

1^{ère} Partie – Les régimes matrimoniaux

- Principes généraux
- Communauté d'acquêts
- Autres régimes de communauté
- Modifications conventionnelles de la communauté
- Séparation de biens
- Participation aux acquêts

2^{ème} Partie – Changement de régime matrimonial

- Conditions et opportunité du changement
- Organisation de la protection du conjoint survivant
- Avantages matrimoniaux
- Libéralités entre époux

3^{ème} Partie – Liquidation du régime matrimonial

- Les enjeux de la liquidation : récompenses et créances entre époux
- Fiscalité de la liquidation

4^{ème} Partie – Le concubinage

5^{ème} Partie – Le Pacs

6^{ème} Partie – La filiation

7^{ème} Partie – Conjoints de nationalités différentes

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

- Patricia ROUVIER
- Master en Gestion de patrimoine
 - DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec 2 étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

**Tests d'acquisition des
connaissances Documentation**

téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, et aux IOBSP, Agents ou négociateurs immobiliers désireux de satisfaire à leur obligation de formation continue annuelle.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier
- Pas de pré-requis

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 7 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

LES GARANTIES

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur et de la DCI

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En suivant cette formation, l'apprenant a pour objectif de connaître les garanties couvrant les prêts immobiliers.

COMPÉTENCES VISÉES

Maîtriser les caractéristiques différentes garanties et adapter la garantie au projet de prêt immobilier du client.

PROGRAMME

Les garanties couvrant les prêts:

1. Le choix des garanties en matière de crédits aux particuliers
2. Les sûretés personnelles en matière de crédits aux particuliers
3. Les sûretés réelles en matière de crédits aux particuliers
4. Les privilèges et les subrogations en matière de crédit aux particuliers
5. L'hypothèque : Données générales
6. La constitution d'une hypothèque conventionnelle
7. Les crédits hypothécaires
8. Les droits conférés par l'hypothèque
9. Les risques de l'hypothèque
10. Le privilège du prêteur de deniers (PPD)
11. L'hypothèque conventionnelle et ses risques
12. Le cautionnement
13. Les principes du cautionnement
14. La capacité de cautionner
15. L'étendue du cautionnement vis-à-vis d'un particulier
16. La mise en jeu du cautionnement en faveur d'un particulier

GAR 7 HEURES



DUREE

- 7 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois
- La formation valide 7 heures en immobilier et 6 heures en IOBSP

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

- Patricia ROUVIER
- Master en Gestion de patrimoine
 - DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme Rouvier fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle : contact@sumatraformationconseil.com

17. La fin du cautionnement
18. Le nantissement et le gage : Données générales
19. Les risques liés au gage et au nantissement
20. La banque face au gage et au nantissement

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine et certifiée CGPC,

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

**Tests d'acquisition des
connaissances Documentation**

téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO

PUBLICS CONCERNÉS

Formation répondant au [Décret n°2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier](#). La formation s'adresse les titulaires de la carte professionnelle d'agent immobilier (ou s'il s'agit d'une personne morale, son représentant légal), les personnes qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau, les salariés et agents commerciaux employés en tant que négociateurs immobiliers, détenteurs d'une attestation d'habilitation fournie par le titulaire de la carte d'agent immobilier.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 7 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

LES BAUX COMMERCIAUX

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Découvrir les principes fondamentaux régissant les baux commerciaux

COMPÉTENCES VISÉES :

A l'issue de cette formation, les participants seront capables :

- D'analyser et de négocier un bail commercial
- De maîtriser les dispositions obligatoires d'un bail commercial
- De maîtriser les étapes de vie d'un bail commercial

PROGRAMME

- I – Introduction:
- II – Le champ d'application du statut des baux commerciaux
- III – La conclusion du bail commercial
- IV – Les obligations des parties
- V – Les charges et les réparations dans le bail commercial

DUREE

- 7 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois
- Validation de 7h00 en Immobilier

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Rim KHIRDDINE
Avocat libéral au sein du Cabinet
Winston and Strawn LLP -
Département
Business, Banking and Financial Law
et Département Litigation.
-Spécialiste en droit immobilier : audit
de baux commerciaux dans le cadre
d'opérations de restructuration et
d'acquisition ; revue, rédaction et
négociation en français et en anglais
de baux commerciaux et de baux
dérogatoires

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme Rouvier fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

VI – Le loyer du bail commercial

VII – Le changement de destination des locaux loués (la « déspecialisation »)

VIII – La cession et la sous-location

IX – La résiliation du bail commercial

X – La fin du bail commercial

XI – Le renouvellement du bail commercial

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine , certifiée CGPC

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si le résultat est égal à 70%

L'attestation de formation est disponible immédiatement

**Tests d'acquisition des
connaissances Documentation**

téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, et aux IOBSP, IAS, Agents ou négociateurs immobiliers désireux de satisfaire à leur obligation de formation continue annuelle.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 7 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 7 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 1 an
Validation de 7 heures en immobilier et en lobsp

DCI : DIRECTIVE CREDIT IMMOBILIER ET TAEG

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Maîtriser l'environnement réglementaire du crédit et les nouvelles règles de la directive crédit immobilier

COMPÉTENCES VISÉES

Mettre en œuvre le formalisme induit par la nouvelle réglementation

Être capable de vérifier les crédits des clients en particulier sur

PROGRAMME

1^{ère} Partie – Le TAEG et la jurisprudence

- Les règles de calcul
- Cas pratique
- La jurisprudence

2^{ème} Partie – La DCI Directive crédit immobilier

- La nouvelle classification
- Les niveaux de conseil

3^{ème} Partie – La FISE

- Les rubriques de la FISE
- Comment l'utiliser

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)

Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Patricia ROUVIER

- Master en Gestion de patrimoine
- DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des

connaissances Documentation

téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance, de l'immobilier et aux gestionnaires de patrimoine

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 7 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE VALIDANTE

- 7 Heures en immobilier avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois

REGIMES MALRAUX – MONUMENTS HISTORIQUES

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de cette formation, les participants seront capables :

- de respecter le cadre juridique et réglementaire de la profession
- de s'assurer de la conformité des processus commerciaux avec les exigences réglementaires
- d'identifier les risques et d'apporter les mesures correctives nécessaires
- A l'issue de cette formation, les participants seront capables faire un point de leurs connaissances et acquérir le niveau de pratique attendu en matière de montage d'opérations en investissement locatif.

COMPÉTENCES VISÉES

Savoir mettre en pratique les règles relatives à ces régimes fiscaux

PROGRAMME

Les thèmes abordés :

- Le Régime Fiscal Malraux
 - Le Régime Fiscal des MH Monuments Historiques
1. LE REGIME DES « MONUMENTS HISTORIQUES » ET ASSIMILES
- Les immeubles concernés
 - Les modalités de déduction
 - Immeuble procurant des recettes imposables et non occupé par son propriétaire
 - Immeuble ne procurant aucune recette imposable
 - Immeuble procurant des recettes imposables et occupé par son propriétaire
 - Conditions d'application-
- Obligations des propriétaires et sanctions

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Etienne SUMONJA
Avocat et président de la société de conseil Lazare & Associés.

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

2. LE REGIME « ANCIEN MALRAUX »

- Champ d'application
- Dépenses éligibles, modalités et conditions d'application
- Obligations déclaratives – Cas de remise en cause

3. LE REGIME « PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL » POUR CERTAINS ESPACES NATURELS BENEFICIANT DU LABEL « FONDATION DU PATRIMOINE »

4. REDUCTION D'IMPOT ACCORDEE AU TITRE DES DEPENSES DE RESTAURATION IMMOBILIERE DANS LES SECTEURS SAUVEGARDES, LES QUARTIERS ANCIENS DEGRADEES ET LES ZONES PROTEGEES

- Champ d'application
- Conditions d'application
- Modalités d'application
- Obligations déclaratives – Cas de remise en cause

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et CertifiéesCGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

**Tests d'acquisition des
connaissances**

**Documentation
téléchargeable**

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de l'immobilier ou de la gestion de patrimoine, désireux de satisfaire à leur obligation de formation annuelle en immobilier au titre de la Loi Alur.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE VALIDANTE

- La formation DEONRCP valide 7heures en immobilier

DEONTOLOGIE, RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE ET RGPD

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En suivant cette formation, l'apprenant a pour objectif de décrypter le décret déontologie et le règlement RGPD.

COMPÉTENCES VISÉES

Eviter les risques de mise en jeu de sa responsabilité et les éventuelles sanctions afférentes à ces textes.

Savoir appliquer le Code de déontologie

PROGRAMME

Partie 1 - Le Code de déontologie des professionnels de l'Immobilier

- Notions clés à destination des tiers
- Notions clés à destination des professionnels
- Responsabilité et devoir de conseil
- Responsabilité contractuelle

-Obligation de moyens

-Obligation de résultats

-Devoir de conseil et d'assistance

- Responsabilité délictuelle
- Exemples
- Comparaison
- Conclusion

Partie 2 - Le RGPD règlement général à la protection des données

- RGPD théorique
- RGPD Pratique

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

PRE-REQUIS

- Pas de pré-requis

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

- Patricia ROUVIER
- Master en Gestion de patrimoine
 - DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme Rouvier fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, certifiée CGPC

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances

Note de réussite exigée : 70%

L'attestation de formation est disponible immédiatement

**Tests d'acquisition des
connaissances Documentation**

téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



PUBLICS CONCERNÉS

Cette formation est centrée sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Elle s'inscrit dans le cadre des obligations de formation continue des professionnels de l'immobilier au titre de la Loi Alur.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 7 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 7 Heures validantes en immobilier avec une possibilité d'accès au cours durant 6mois

FORMATION LCBFT

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Etre en mesure de relier ces concepts à son activité professionnelle quotidienne et mettre en œuvre le protocole afférent.

COMPÉTENCES VISÉES

Connaitre la réglementation applicable en matière de lutte contre le blanchiment

Actualiser ses connaissances sur ce sujet

PROGRAMME

Introduction : Les points de contrôle du régulateur

A- Le blanchiment de l'argent sale

- ✓ Qu'est ce le blanchiment de l'argent
- ✓ Qu'est ce qu'un délit de blanchiment ?
- ✓ Les organes de contrôle et de lutte
- ✓ Les obligations des professionnels de l'immobilier et le Protocole : Lignes directrices de la DGCCRF
- ✓ Les apports de la 4° directive et de la 5° directive

B- Le Protocole LCB/FT

- ✓ Qu'est ce qu'un protocole ?
- ✓ Que doit il contenir
- ✓ Comment construire une cartographie des risques ?

C- Le registre des bénéficiaires effectifs

- ✓ Sociétés assujetties
- ✓ Le dépôt
- ✓ Les informations contenues et le droit de communication

D- L'identification des bénéficiaires effectifs

- ✓ Approche mathématique et approche juridique
- ✓ 17 Cas pratiques

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

- Patricia ROUVIER
- Master en Gestion de patrimoine
 - DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme Rouvier fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, certifiée CGPC

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

**Tests d'acquisition des
connaissances Documentation**

téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



PUBLICS CONCERNÉS

Formation répondant au [Décret n°2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier](#). La formation s'adresse les titulaires de la carte professionnelle d'agent immobilier (ou s'il s'agit d'une personne morale, son représentant légal), les personnes qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau, les salariés et agents commerciaux employés en tant que négociateurs immobiliers, détenteurs d'une attestation d'habilitation fournie par le titulaire de la carte d'agent immobilier.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 7 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

FISCALITE IMMOBILIERE

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En suivant cette formation, l'apprenant a pour objectif de connaître les changements intervenus dans la fiscalité immobilière, ainsi que les techniques d'endettement et de SCI.

COMPÉTENCES VISÉES

Savoir adapter les stratégies patrimoniales des clients en matière d'immobilier

PROGRAMME

Partie 1 : La fiscalité immobilière en mouvement

- Une fiscalité I.R.P.P rénovée
 - Rappel règles de base
 - Une fiscalité forfaitaire des revenus financiers versus fiscalité progressive des revenus fonciers ;
 - Hausse de la CSG – traitement de la CSG déductible ;
 - Comparaison nouvelle fiscalité des plus-values mobilières et plus-values immobilières ;
 - La transition du prélèvement à la source : revenus courant (revenus fonciers...), revenus exceptionnels (plus-values immobilières..);
 - Traitement des charges foncières en 2018-2019 : caractère déductible, gestion du déficit, produits défiscalisant...
- Nouvel Impôt sur la fortune Immobilière (IFI)
 - Principes, champ d'application, calcul, produits défiscalisant
 - Le traitement de la détention indirecte de l'immobilier de placement,
 - La déduction limitée d'un prêt in fine,
 - Les limites législatives du recours à la vente à soi-même,
 - Le traitement de l'immobilier professionnel,
 - Interrogations sur la valorisation d'un usufruit successoral.

PRE-REQUIS

- Il est conseillé d'avoir des bases en matière de fiscalité du particulier

DUREE

- La formation FiscaIMMO valide 7 h00 en immobilier

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

- Un environnement fiscal qui évolue
 - Maintien de certains produits défiscalisant : PINEL nouvelle formule...
 - Evolution des locations meublées (aspect social, fiscal et réglementaire),
 - Dégrèvement taxe d'habitation sur la résidence principale,
 - Baisse des intérêts moratoires,
 - Actualité des montages patrimoniaux fondés sur l'immobilier : vente à soi-même, usufruit temporaire, SCI.

Cas pratique fil rouge : illustration, comparaison, stratégies...

Partie 2 : Approfondissement de la fiscalité immobilière

- Questions autour de l'effet de levier fiscal du crédit
 - Le point sur les charges déductibles
 - Calcul de la TMI en cas de plafonnement du quotient familial,
 - Calcul d'un rendement brut et rendement net fiscal,
 - Traitement des intérêts d'emprunt dans les VEFA,
 - De l'intérêt d'un prêt in fine dans un investissement immobilier (nouvelles règles pour l'I.F.I.),
 - L'amortissement d'un bien dans le régime LMNP/LMP.
- Question autour de la SCI
 - De l'intérêt d'une SCI semi-transparente ;
 - SCI (I.S.) en période d'exploitation / Illustration chiffrée ;
 - SCI (I.S.) à la vente du bien ;
 - SCI (I.S.) au moment de sa transmission ;
 - De la déductibilité des intérêts d'emprunt dans la vente à soi-même (nouvelles règles pour l'I.F.I.) ;
 - Les différentes méthodes du passage d'un bien à une SCI (apport à titre pur et simple, apport mixte, vente, constitution d'un compte courant d'associé...).
 - SCI et IFI
- Questions autour du démembrement de propriété sur de l'immobilier
 - L'étendue des travaux d'un usufruitier,
 - La vente d'un bien immobilier démembré (plus-value, emploi...),
 - La donation temporaire d'usufruit d'un bien immobilier.

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Frédéric GUILGUET
Avocat Fiscaliste

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme Rouvier fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, certifiée CGPC

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

**Tests d'acquisition des
connaissances Documentation**

téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, et aux Agents ou négociateurs immobiliers désireux de satisfaire à leur obligation de formation continue annuelle.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier
- Pas de pré-requis

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 7 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- La formation SCPI/OPCI valide 7 heures en immobilier

SCPI / OPCI : LA PIERRE-PAPIER

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Comprendre les caractéristiques de cette classe d'actifs

COMPÉTENCES VISÉES

Savoir conseiller les clients sur les différentes manières d'investir en SCPI ou OPCI

PROGRAMME

Partie 1 - Les SCPI

- L'origine de la SCPI
- Les différents types de SCPI
 - ✚ Les SCPI classiques diversifiées
 - ✚ Les SCPI spécialisées
- Les modalités de constitution d'une SCPI
 - ✚ Les SCPI à capital fixe
 - ✚ Les SCPI à capital variable
- Les modalités de fonctionnement de la SCPI
 - ✚ La souscription des parts
 - ✚ La fixation et l'évolution du prix de la part
 - ✚ La liquidité du placement
 - ✚ Les droits et les obligations des associés
- La fiscalité des SCPI
- Le rôle de la société de gérance
- Les techniques d'allègement de la fiscalité : le démembrement de propriété
- Les segments de clientèle

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Patricia ROUVIER
▪ Master en Gestion de patrimoine
▪ DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

Partie 2 - LES OPCI

- Définition
- Pourquoi l'OPCI / SCPI
- La composition des OPCI
- Les deux formes d'OPCI et leur régime fiscal
- Les avantages attendus
- La liquidité de l'OPCI
- Les différents intervenants de l'OPCI
- Les difficultés rencontrées par les OPCI

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance de la gestion de patrimoine ou aux agents et mandataires immobiliers désireux de renouveler leur carte Transaction Immobilière.

CESSION TRANSMISSION ENTREPRISE ET IMMOBILIER

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En suivant cette formation, l'apprenant a pour objectif de connaître l'impact juridique et fiscal lors de la cession ou de la transmission de l'entreprise.

COMPÉTENCES VISÉES

Maîtriser les impacts de la cession et savoir l'anticiper
Comprendre l'importance des régimes matrimoniaux et des donations dans ce cadre.

Appréhender l'IFI et optimiser la structure du patrimoine en amont.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 7 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE VALIDANTE

- La formation CESSION TRANSMISSION ENTREPRISE ETIMMOBILIER valide 7 h00 en immobilier
- Accès 6 mois

PROGRAMME

Partie 1 - Le marché de la transmission d'entreprise et le rôle du CGP

Partie 2 - La Fiscalité des plus values professionnelles

- Plus values professionnelles assiette
- Plus values immobilières et mobilières
- Fiscalité société IR
- Fiscalité société IS

Partie 3 - Fiscalité du cédant

- Plus-values de cession de valeurs mobilières
- Réduction de capital
- Distribution de RCM

Partie 4 - IFI Impôt sur la fortune immobilière

- Exonérations
- Biens professionnels
- Trésorerie abondante et IFI

Partie 5 Régimes matrimoniaux et Donations

- Régimes matrimoniaux
- Donations
- Article 150 O D TER du CGI - Cession et Départ à la retraite
- Article 150 O B TER du CGI - Apport/Cession
- Donation avant cession

Partie 6 - Cas pratique - Conclusion

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)

Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT
ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Marie JEANSELME
Experte en stratégies
patrimoniales et accompagnement
du dirigeant.
Master 2 en gestion de patrimoine.
DESU Gestion de patrimoine.
Certifiée CGPC.

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des

connaissances Documentation

téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



PUBLICS CONCERNÉS

Formation répondant au [Décret n°2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier](#). La formation s'adresse aux titulaires de la carte professionnelle d'agent immobilier (ou s'il s'agit d'une personne morale, son représentant légal), les personnes qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau, les salariés et agents commerciaux employés en tant que négociateurs immobiliers, détenteurs d'une attestation d'habilitation fournie par le titulaire de la carte d'agent immobilier.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 7 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

BAIL COMMERCIAL ET PHASES DE MUTATION DE L'ENTREPRISE

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En suivant cette formation, l'apprenant a pour objectif de connaître l'impact juridique et fiscal des différentes phases que peut connaître l'entreprise sur la détention de son patrimoine immobilier.

COMPÉTENCES VISÉES

Maîtriser les différentes solutions de détention de l'immobilier par l'entreprise, au travers du bail commercial, en direct, ou via une société civile immobilière.

PROGRAMME

Partie 1 : Le bail commercial

- Principe
- Conditions
- Le régime
- L'acquisition

Partie 2 : L'entreprise en croissance : patrimonialisation de l'immobilier

A. Les modes d'acquisition de l'immobilier

- Acquisition par l'entreprise commerciale
- Acquisition par une personne morale indépendante
- Le cas particulier du crédit-bail immobilier

B. Le traitement fiscal du loyer commercial

- Détention de l'immobilier à l'actif
- Détention distincte : société civile à l'IS ou à l'IR
- De l'opportunité du démembrement

DUREE VALIDANTE

- Validation de 7 heures en immobilier

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

David SITRI
▪ Avocat fiscaliste

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

Partie 3 : La cession d'entreprise

A. La cession de fonds de commerce

- La distinction entre la cession de fonds de commerce et le droit au bail
- Les modalités de transfert
- Régime fiscal de la transmission: le bail commercial comme élément d'actif de l'entreprise

B. La cession de la société commerciale

- Le bail commercial comme élément d'actif incorporel cédé
- Point d'alerte en matière d'audit d'acquisition
- Rédaction de la convention de garantie d'actif et de passif

C. La question de la cession associée de l'immobilier d'entreprise

- Choix relatif à la cession concomitante
- Cas particulier du démembrement
- Régime fiscal de la cession

Partie 4 : L'entreprise en difficulté

A. Protection de l'entreprise commerciale

- Primauté du bail commercial
- Sort des créances du bailleur

B. Protection du patrimoine immobilier du dirigeant

- Principe d'indépendance des personnes morales
- Techniques de protection des dirigeants
- Le risque d'extension de la procédure collective

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, et aux IOBSP, IAS, Agents ou négociateurs immobiliers désireux de satisfaire à leur obligation de formation continue annuelle.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 7 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 7 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois

FORMATION SUR LES SOCIETES CIVILES IMMOBILIERES

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En suivant cette formation, l'apprenant a pour objectif :

- Appréhender les principes et le fonctionnement d'une société civile immobilière.
- Maîtriser les différentes facettes de la société civile comme outil de gestion patrimoniale privé ou professionnel.

COMPÉTENCES VISÉES

Maîtriser les SCI comme technique patrimoniale afin de conseiller les clients

PROGRAMME

Partie 1 – La rédaction des statuts, la tenue d'une comptabilité au quotidien d'une société civile immobilière:

- Choix du régime fiscal : enjeux de la transparence fiscale ou de l'option I.S.
- Le gérant : modalités de nomination
- Étendue des pouvoirs
- Obligations et responsabilités
- Les associés : droits et responsabilités des associés,
- La répartition des pouvoirs entre usufruitier et nu-proprétaire
- Arbitrage entre capital faible et élevé : avantages et inconvénients
- Les comptes courants associés
- Comment écarter les personnes indésirables par la rédaction de clauses d'agrément

Partie 2 – Les indications patrimoniales de la création d'une société civile immobilière

- Transmettre un patrimoine
- Concubins et Pacsés
- SCI et habitation principale
- SCI et biens professionnels
- Alternative à l'indivision

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Patricia ROUVIER
▪ Master en Gestion de patrimoine
▪ DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

- Se protéger mutuellement
- Favoriser un héritier
- Bail à construction
- Investissement locatif

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance de la gestion de patrimoine, désireux de satisfaire à leur obligation de formation annuelle DDA.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 7 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 7 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois
- Validation de 7 h en assurance

Validation de l'obligation de formation LCBFT

LUTTE CONTRE LE BLANCHIEMENT EN ASSURANCE

Parcours conforme aux exigences de la DDA

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En suivant cette formation, l'apprenant a pour objectif de comprendre les enjeux de la lutte contre le blanchiment de l'argent sale.

COMPÉTENCES VISÉES

Savoir appliquer les grands principes en matière de réglementation et acquérir de bons réflexes au quotidien permettant de détecter d'éventuelles opérations suspectes et d'agir en conséquence

Connaître les obligations, et les sanctions encourues en cas de non-respect.

PROGRAMME

Partie 1 - Le blanchiment de l'argent sale

- Enjeux économiques et sociaux du blanchiment d'argent
- Le mécanisme du blanchiment: 3 étapes à connaître

Partie 2 - Qu'est-ce qu'un délit de blanchiment ?

- Les éléments constitutifs du délit
- Les peines encourues
- Les professionnels assujettis

Partie 3 - Les organes de contrôle et de lutte

- TRACFIN et le GAFI
- Le rôle de l'ACPR

Partie 4 - Les obligations du professionnel de l'assurance

par les risques, l'entrée en relation, la connaissance du client, le client occasionnel

- Les lignes directrices de l'ACPR et Les diligences à effectuer
- Exemples de situations pratiques auxquelles le professionnel de l'assurance peut être confronté- Cas Pratiques

Partie 5 - Les apports de la 4^e et 5^e Directive LCBFT

- La notion de PPE renouvelée
- La détermination du bénéficiaire effectif

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

- Patricia ROUVIER
- Master en Gestion de patrimoine
 - DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle : contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est >70%.

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance de la gestion de patrimoine ou aux agents et mandataires d'assurances désireux de satisfaire à leurs obligations de formation continue de 15 heures par an

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 7 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

CLAUSE BENEFICIAIRE ET ASSURANCE-VIE

Parcours conforme aux exigences de la DDA

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Maîtriser les différentes possibilités qu'offre la clause bénéficiaire permet d'apporter un conseil, créateur de valeur pour le client en s'adaptant parfaitement à ses enjeux de transmission.

COMPÉTENCES VISÉES

Maîtriser la clause bénéficiaire des contrats d'assurance vie. Savoir rédiger des clauses adaptées

PROGRAMME

Partie 1 – Désignation des bénéficiaires : le principe

- Désignation des bénéficiaires : parlons clair
- De l'importance du conseil
- Ce que devrait contenir une désignation bénéficiaire

Partie 2 – Désignation bénéficiaire démembrée

- Démembrement : rappel et exemples
- Démembrement choisi par une clause à options
- Démembrement du bénéfice : le quasi-usufruit

Partie 3 – Possibilité de prévoir le rapport et la réduction en assurance vie

- Le principe : ni rapport ni réduction
- S'agit-il d'une disposition d'ordre public ?

DUREE

- 7 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)

Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Jean Jacques BRANCHE
Auteur de l'ouvrage « Approche patrimoniale de l'assurance-vie »

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle : contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$.

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, et aux IOBSP, IAS, Agents ou négociateurs immobiliers désireux de satisfaire à leur obligation de formation continue annuelle.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 8 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

PRE-REQUIS

- Absence de pré-requis

IRPP IMPOT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur et de la DDA

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En suivant cette formation, l'apprenant a pour objectif de maîtriser les principes de l'IRPP en vue de conseiller les clients

COMPÉTENCES VISÉES

Savoir calculer l'impôt sur le revenu des personnes physiques IRPP en appliquant l'ensemble des règles .

PROGRAMME

1ère Partie – Champ d'application et détermination du revenu imposable

- Champ d'application de l'impôt sur le revenu
- Méthodologie de calcul de l'impôt sur le revenu
- Les revenus nets catégoriels
- Les déficits et les charges déductibles du revenu global

2ème Partie – Le calcul et le paiement de l'impôt

- Les réductions d'impôt et les crédits d'impôt
- Le plafonnement des niches fiscales
- Prélèvement à la source

DUREE VALIDANTE

- 8 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois
- La formation IRPP valide 8 heures en immobilier et en assurance

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Patricia ROUVIER
▪ Master en Gestion de patrimoine
▪ DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, certifiée CGPC

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



PUBLICS CONCERNÉS

Les mandataires et courtiers en assurance, les salariés de banque ou de SGP sociétés de gestion de portefeuille

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- Préalablement à cette formation, le participant devra être soumis à l'obligation de formation continue édictée par les textes précédemment visés

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage,
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 8 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois

FINANCE DURABLE

Parcours conforme aux exigences de la DDA

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Le programme de formation finance durable est destiné à des professionnels de la gestion de patrimoine ou à des collaborateurs de sociétés de gestion de portefeuille désireux d'acquérir un socle de compétences du cadre institutionnel et économique de la finance durable.

COMPETENCES VISEES

À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- comprendre les concepts essentiels de la finance durable
- acquérir une grille de lecture des produits et des méthodologies utilisées
- proposer des solutions adaptées aux besoins des clients

PROGRAMME

La Finance Durable (8 Heures IAS)

Introduction

Partie 1 - : Investissement Responsable

- Origines et contexte
- Encadrement et réglementation
- Investissement Socialement Responsable (ISR) et critères ESG
- Enjeux

Partie 2 - Finance Verte

- Transition énergétique
- Marché carbone
- Fonds verts et thématiques
- Green Bonds
- Label GREENFIN

HEURES VALIDEES

- 8 Heures en Assurance

EVALUATIONS

- Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

Partie 3 - Gestion ISR/ESG

- Fonds ISR
- Utilisation des critères ESG au sein des stratégies d'investissement ISR
- Label ISR
- Autres approches ESG

Partie 4 – Finance solidaire

- Définition et périmètre
- Produits
- Label FINANSOL
- Agrément ESUS Finance solidaire

Partie 5 – RSE

- Définition et objectif
- Lien avec l'ISR
- Réglementation
- Reporting DPEF

Partie 6- Notation Extra-Financière

- Besoins et objectifs
- Agence de notation extra-financière
- Utilisation des ratings
- Réglementation

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEURS

Patricia ROUVIER, Aurélio RODRIGUEZ
, Jean Benoit Gambet

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme Rouvier fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle : contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec 2 étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, certifiée CGPC.
Sumatra Formation Conseil

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance de la gestion de patrimoine, désireux de satisfaire à leur obligation de formation annuelle DDA,

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 8 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale note $\geq 70\%$

FORMATION SE PREPARER A UN CONTROLE ACPR

Parcours conforme aux exigences de la DDA

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Connaître le déroulement d'une procédure de contrôle et les pouvoirs de l'ACPR.

- Connaître les missions de l'ACPR et ses domaines d'investigation
- Appréhender les différentes phases d'un contrôle
- Comprendre l'importance d'un contrôle de l'ACPR pour l'intermédiaire

COMPÉTENCES VISÉES

Pouvoir mieux s'organiser pour anticiper le contrôle
Savoir gérer un contrôle ACPR

PROGRAMME

Partie 1 : Préambule : Qu'est-ce que l'ACPR ?

- Rôles et missions
- Rôle national, européen et international
- Priorités dans le domaine de l'assurance :
 - Protection de la clientèle
 - Réglementation et contrôle des pratiques commerciales

Partie 2 : Les principaux points contrôlés

- Organisation de l'agence
- Conservation des documents pouvant être demandés en cas de contrôle

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE VALIDANTE

- 8 Heures en IAS

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Evaluation à froid

PRE-REQUIS

- Absence de pré-requis

Partie 3 : Les modalités du contrôle

- Distinction contrôle sur pièces / contrôle sur place
- Pouvoirs d'investigation et de perquisition de l'ACPR
- Phases d'un contrôle

Partie 4 : Anticipation et bonnes pratiques

Partie 5 Cas pratiques

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Arieh Brunschwig
Consultant spécialisé en
réglementation financière et
bancaire.

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle : contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance de la gestion de patrimoine ou aux agents et mandataires d'assurances désireux de satisfaire à leurs obligations de formation continue de 15 heures par an

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 8 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

FONDAMENTAUX DE L'ASSURANCE

Parcours conforme aux exigences de la DDA

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Comprendre les principes de la relation client en assurance, et être au fait des règles déontologiques

COMPÉTENCES VISÉES

Être en mesure de respecter les règles en vigueur et de les mettre en pratique

PROGRAMME

Partie 1 – Définition de l'opération d'assurance

- L'opération d'assurance
- La coassurance
- La réassurance

Partie 2 – Catégories d'assurance

- Les différentes catégories
- Les assurances forfaitaires
- Les assurances indemnitaires

Partie 3 – Déontologie et Relation client

- Les principes généraux de la déontologie et le code de déontologie
- Principales obligations et règles induites
- Responsabilité civile et pénale
- La fonction de déontologue
- Documentation complémentaire :
- Réclamation Clients: Recommandation de l'ACPR
- Obligations d'information et devoir de conseil

DUREE

- 8 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois.
- Validation 8 h en assurance

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)

Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Patricia ROUVIER
Certifiée CGPC
Master en Gestion de patrimoine
DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, , diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est 70%.

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance de la gestion de patrimoine ou aux agents et mandataires d'assurances désireux de satisfaire à leurs obligations de formation continue de 15 heures par an

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier
- Pas de pré-requis

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 8 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 8 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois

EPARGNE SALARIALE ET**PREVOYANCE**

Parcours conforme aux exigences de la DDA

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Découvrir les mécanismes fondamentaux de l'épargne salariale et de la prévoyance.

COMPÉTENCES VISÉES

Être à même de conseiller les clients sur les dispositifs d'épargne salariale et de prévoyance

PROGRAMME

Partie 1 – La Participation des salariés aux fruits de l'expansion

- Contexte Accord
- Principe
- Fonctionnement
- Gestion de l'épargne
- Mécanismes

Partie 2 – L'intéressement des salariés

- Contexte
- Principe
- Fonctionnement
- Plafonnement
- Régime fiscal salarié
- Régimes fiscal entreprise
- Régime social

Partie 3 – Enveloppes fiscales

- PEE
- PEI
- PERCO

Partie 4 - CET Compte épargne temps

Partie 5 - Mécanismes fondamentaux de la prévoyance

- Prévoyance du régime général
- Prévoyance du régime des indépendants
- Prévoyance des fonctionnaires

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)

Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

**MOYENS DE PAIEMENT
ACCEPTES**

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Patrick DUFOUR
Ancien membre du conseil
d'administration de CGPC
Master 2 en Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine et certifiée CGPC

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances**Documentation téléchargeable****Test de validation final****Assistance technique incluse****Accès valable 6 mois****Financement OPCO****ASSURANCE**

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance de la gestion de patrimoine, désireux de satisfaire à leur obligation de formation annuelle DDA,

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 8 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

DDA : RELATION CLIENT

Parcours conforme aux exigences de la DDA

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En suivant cette formation, l'apprenant a pour objectif de comprendre les règles de la Directive Distribution Assurance

COMPÉTENCES VISÉES

Savoir mettre en œuvre les exigences réglementaires de la DDA dans son activité

PROGRAMME

Introduction

- Rappel des textes
- Calendrier de la réforme DDA
- Logique d'ensemble de la DDA
- Objectifs de la DDA

I. Les exigences structurantes de la DDA

- Thèmes structurants (Capacité professionnelle et formation, Devoir de conseil, Information et transparence, Rémunération et conflits d'intérêts, Gouvernance et surveillance des produits)
- Notions de régime de base et régime renforcé
- Différence IBIPS/Non IBIPS
- Niveaux de conseil

II. Les notions de concepteur, de distributeur et d'intermédiaire d'assurance

- Définitions
- Concepteur et notion de co-conception
- Distributeur
- Notion d'intermédiaire d'assurance à titre principal et accessoire

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE VALIDANTE

- 8 Heures en IAS/DDA

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

PRE-REQUIS

- Absence de pré-requis

III. Le renforcement du devoir de conseil

IV. Obligation de gouvernance et de surveillance des produits (POG)

V. Obligation de transparence en matière de rémunération

VI Information sur les coûts et frais liés

VII Politique de conflits d'intérêts

VII Obligation de formation

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTÉS

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Emilie MAZZEI
Avocate spécialisée en
réglementation financière.

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable - MOIS

Financement OPCO

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance de la gestion de patrimoine ou aux agents et mandataires immobiliers désireux de renouveler leur carte Transaction Immobilière.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 14 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE VALIDANTE

- Durée 14 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois
- Validation de 14 heures en Immobilier et de 7 heures en IOBSP

LES SOCIETES CIVILES IMMOBILIERES

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur et de la DCI

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En suivant cette formation, l'apprenant a pour objectif :

- Appréhender les principes et le fonctionnement d'une société civile immobilière.
- Maîtriser les différentes facettes de la société civile comme outil de gestion patrimoniale privé ou professionnel.

COMPÉTENCES VISÉES

Maîtriser les SCI comme technique patrimoniale.

PROGRAMME

Partie 1 – La rédaction des statuts, la tenue d'une comptabilité au quotidien d'une société civile immobilière:

- Choix du régime fiscal : enjeux de la transparence fiscale ou de l'option I.S.
- Le gérant : modalités de nomination
- Étendue des pouvoirs
- Obligations et responsabilités
- Les associés : droits et responsabilités des associés,
- La répartition des pouvoirs entre usufruitier et nu-proprétaire
- Arbitrage entre capital faible et élevé : avantages et inconvénients
- Les comptes courants associés
- Comment écarter les personnes indésirables par la rédaction de clauses d'agrément

Partie 2 – Les indications patrimoniales de la création d'une société civile immobilière

- Transmettre un patrimoine
- Concubins et Pacsés
- SCI et habitation principale
- SCI et biens professionnels
- Alternative à l'indivision

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)

Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Patricia ROUVIER

- Master en Gestion de patrimoine
- DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

PRE-REQUIS

- Absence de pré-requis

- Se protéger mutuellement
- Favoriser un héritier
- Bail à construction
- Investissement locatif

Partie 3 - Questions réponses sur les applications patrimoniales

Partie 4 - Cas pratique Apport de bien d'une SCI à une autre

Partie 5 - Cas pratique SCI avec mixité d'associés à l'IRPP et à l'IS

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance de la gestion de patrimoine, désireux de satisfaire à leur obligation de formation annuelle DDA.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 15 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 15 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois
- Validation de 15 heures en assurance

FORMATION PREVOYANCE DEPENDANCE SANTE

Parcours conforme aux exigences de la DDA

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En choisissant cette formation, l'apprenant acquiert de nouvelles compétences professionnelles et une maîtrise des connaissances relatives à l'assurance des personnes.

COMPÉTENCES VISÉES

Etre en mesure de conseiller les clients sur ce type de contrats

PROGRAMME

Les assurances des personnes : incapacité, invalidité, décès, dépendance, santé

1 - L'assurance contre les risques corporels (incapacité - invalidité-décès)

- Les règles de la sécurité sociale.
- Les conditions de souscription et de tarification.
- Les garanties et les exclusions.
- Les prestations et leur règlement.

2 - La dépendance

- Le risque dépendance : notion, caractéristiques.
- Les conditions de souscription et de tarification.
- Les garanties et leurs limites.
- Les prestations et leur règlement.
- Les services à la personne et les prestations d'assistance.

3 - L'assurance complémentaire santé

- L'articulation de l'assurance maladie obligatoire et de l'assurance maladie complémentaire.
- Les contrats responsables.
- Les conditions de souscription et de tarification.
- Les garanties et les exclusions.
- Les prestations.
- Les modes de règlement.

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
 Frais pédagogiques compris
 Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

- Patricia ROUVIER
- Master en Gestion de patrimoine
 - DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle : contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$.

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO

ASSURANCE

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance de la gestion de patrimoine ou aux agents et mandataires d'assurances désireux de satisfaire à leurs obligations de formation continue de 15 heures par an

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier
- Pré-requis : avoir déjà des compétences de base en assurance-vie

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 15 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

ASSURANCE VIE POUR LES EXPERTS

Parcours conforme aux exigences de la DDA

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Découvrir les subtilités des applications patrimoniales de l'assurance vie au cours d'un cycle complet

COMPÉTENCES VISÉES

Être à même de conseiller les clients en vue d'optimiser leurs stratégies patrimoniales en matière d'assurance-vie.

PROGRAMME

Thèmes abordés

- La réponse ministérielle Baquet et les récompenses : conséquences et optimisation.
- La réponse ministérielle Ciot : quels changements ?
- Pourquoi éviter la rédaction de la clause bénéficiaire par testament?
- Les opportunités et les limites de la clause bénéficiaire démembrée dans le cadre de l'article 990I du CGI.
- Remploi de biens démembrés : assurance vie ou/et capitalisation ?
- Du bon usage des co-souscriptions en assurance vie.
- Quelle méthodologie pour rédiger une clause bénéficiaire adaptée à la volonté du client?
- Qu'est-il possible de proposer pour des personnes de plus de 70 ans?
- Peut-on mettre tout son patrimoine en assurance vie?
- Ces petits "plus" qui font la différence en matière de conseil client:
- Quelles questions poser?
- Quelles réponses donner à des conditions ou des charges que souhaite imposer le souscripteur aux bénéficiaires

DUREE

- La formation ASSVIEExp valide 15 h00

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Jean Jacques BRANCHE
Auteur de l'ouvrage « Approche patrimoniale de l'assurance-vie »

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle : contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance de la gestion de patrimoine ou aux agents et mandataires d'assurances désireux de satisfaire à leurs obligations de formation continue de 15 heures par an

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 15 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

ASSURANCE DES BIENS

Parcours conforme aux exigences de la DDA

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En choisissant cette formation, l'apprenant acquiert de nouvelles compétences professionnelles et une maîtrise des connaissances relatives à l'assurance biens.

COMPÉTENCES VISÉES

Être en mesure de conseiller ses clients en matière d'assurance dommages aux biens.

PROGRAMME

Partie 1- L'appréciation et la sélection du risque :

- L'identification des besoins ;
- L'appréciation des risques encourus ;
- Les critères d'acceptation d'un risque ;
- La prévention et la protection ;
- Le paiement des cotisations : Sélection et appréciation du risque.

Partie 2 - Les différents types de contrats :

- Principes
- Obligations des parties
- Principe indemnitaire
- Paiement des primes

L'assurance automobile.

Les multirisques "standard" - La MRH.

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 15 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois
- Validation en assurance

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

Les assurances de responsabilité civile :

- Sélection et appréciation du risque dommage soit marquée comme achevée.
- La protection juridique.
- L'assistance :

Les services d'assistance ;

- Assistance auto, services à la personne : les nouveaux défis des sociétés d'assistance.

Partie 3 -Les assurances des risques d'entreprise.

Partie 4 -La présentation des garanties et la tarification :

- La cotisation et les tarifs d'assurance ;
- Tarification de l'assurance et segmentation ;
- Tarification Hommes-Femmes la fin ?
- Le BCT Bureau Central de Tarification.

Partie 5- La vie du contrat :

- Le paiement des cotisations.
- Le règlement des sinistres :
- Le Contrat et la relation Client.

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTÉS

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Patrick GICQUEL
Formateur en assurances

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et CertifiéesCGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité (contact@sumatraformationconseil.com).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h00 et de 14h00-17h30.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

3

CERTIFICATIONS





CERTIFICATIONS

FORMATIONS

"Cliquer sur le titre de la formation pour aller au détail du programme"

2 HEURES

Démarchage Immobilier et pour compte de CIF - 2H

3 HEURES

Anti-Money Laundering - The Effective Beneficiary - 3H

Anti-Money Laundering - 4° 5° guideline - 3H

7 HEURES

Evaluation annuelle compétences RGAMF - 7H

20 HEURES

Habilitation Mandataire Immobilier - 20H

Examen certifié AMF Finance durable -

20H

40 HEURES

Passerelle Habilitation IAS niveau 1 - Courtiers et Agents généraux 40H

Habilitation IOBSP Expérience - 40H

Examen certifié AMF - 40H

70 HEURES

Passerelle Habilitation IOBSP Niveau 1 - 70H

80 HEURES

Habilitation IOBSP niveau 2 - Mandataires 80 Heures

100 HEURES

Pack Habilitation IOBSP niveau 2 + Négociateur Immobilier - 100H

MON
COMPTE
FORMATION

MON
COMPTE
FORMATION

MON
COMPTE
FORMATION

MON
COMPTE
FORMATION

MON
COMPTE
FORMATION

150 HEURES



Habilitation IAS niveau 1 – Assurance 150h- Courtiers et Agents généraux



Habilitation IAS niveau 2 – Assurance 150h - Mandataires



Habilitation IOBSP niveau 1 Courtiers Mandataires non exclusifs 150H



Habilitation CIF 150 Heures

PACK – EXAMEN AMF



Pack Habilitation CIF examen AMF

Examen AMF - passage à distance

Examen AMF Pack ANACOFI 6 mois

Examen AMF Pack Etudiant 6 mois

Passage examen AMF supplémentaire

Examen AMF Finance durable - 6 mois

PUBLICS CONCERNÉS

Cette formation centrée sur le métier de négociateur immobilier recouvre des aspects commerciaux, juridiques, fiscaux et techniques relatifs à l'immobilier. Elle est particulièrement destinée aux négociateurs ou collaborateurs exerçant leur activité sous la responsabilité d'un détenteur de la carte T, Transactions immobilières

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier
- Pas de pré-requis

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 20 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

NEGOCIATEUR IMMOBILIER

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Répondre à la loi du 24 mars 2014 qui soumet les professionnels de l'immobilier à une obligation de formation leur donnant la capacité de négocier, de s'entremettre ou de s'engager pour le compte du titulaire de la carte Transaction immobilière leur ayant donné mandat.

COMPÉTENCES VISÉES

Disposer d'un niveau de connaissances adéquat sur le domaine immobilier afin de conseiller les clients sur des investissements immobiliers neufs à caractère locatif, tout en maîtrisant l'environnement réglementaire de cette activité.

PROGRAMME

Partie 1 - La réglementation des professionnels soumis à la loi Hoguet

- Obligations de l'agent immobilier
- Obligations des professionnels liées à la loi ALUR
- Code de déontologie des agents immobiliers
- La loi Hoguet
- Le mandataire d'agent immobilier
- Obligations de Formation continue
- Le Médiateur en Immobilier

Partie 2 - Le Marché et ses intervenants

- Caractéristiques de l'immobilier
- Immeuble par destination
- Les composantes
- Pierre papier
- OPCI
- Bail à construction
- Intervenants
- Promoteur
- Architecte
- Agent immobilier
- Marchand de biens
- Administrateur de biens
- Syndic de copropriété

DUREE

- 20 Heures avec une possibilité d'accès au cours pendant 6 mois

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)

Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Patricia ROUVIER

- Master en Gestion de patrimoine
- DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Les polices "Fort contraste" et "Dyslexie" sont activées sur notre site. Si nécessaire, notre référent handicap Mme Rouvier fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

Partie 3 - Urbanisation

- Loi SRU
- PLU
- Étapes du PADD
- Loi Grenelle 2

Partie 4 - Biens et Possession

- Résidence principale
- Loueur en meublé non professionnel
- Généralités sur les SCI
- SCI Associés
- Fiscalité
- SCI : Catégories
- SCPI
- Location
- Acquisition en Démembrement

Partie 5- Négociation du bien immobilier

- Acquisition immobilier neuf
- La négociation du bien immobilier ancien
- Formation du prix
- L'avant-contrat
- Compromis de vente
- Promesse unilatérale de vente
- Documents vendeurs
- Documents acheteur
- Acte de vente
- Vente en état futur d'achèvement
- Contenu de l'acte de vente
- Investissements forestiers
- Malraux

Partie 6 –L'investissement locatif

Partie 7- Régimes Immobiliers Location nue - Revenus catégoriel des Revenus Fonciers : Pinel, Cosse...

Partie 8- Régimes Immobiliers Location meublée - revenu catégoriel des BIC : LMP, LMNP, Censi-Bouvard...

Partie 9- Plus-values immobilières

Attention : ce programme ne couvre pas les aspects commerciaux ni la gestion locative

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine et certifiée CGPC

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation avec taux de réussite $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité (contact@sumatraformationconseil.com).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h30
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

FORMATION PASSERELLE IAS NIVEAU 1

Code CPF 193511- Parcours conforme aux articles R. 512-9 et R. 512-10 du Code des assurances, et à l'arrêté du 11 juillet 2008.

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation permet d'obtenir l'habilitation assurance nécessaire pour les salariés qui exercent des fonctions de responsables de bureau de production, ou pour les professionnels souhaitant devenir courtiers en assurance.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Permettre au stagiaire d'acquérir préalablement à l'exercice de l'activité commerciale en assurance (formation initiale) des compétences en matière juridique, technique, commerciale et administrative, définies dans un programme de formation approuvé par arrêté du ministre de l'économie.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier
- Pré-requis : être titulaire de l'habilitation IAS niveau 2

COMPÉTENCES VISÉES

Savoir proposer une offre et conseiller les clients sur tout type de contrat d'assurance

Pouvoir s'inscrire à l'Orias comme courtier en assurance

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 40 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

PROGRAMME

Les 40 heures de formation IAS sont divisées en plusieurs modules qui complètent les modules déjà réalisés dans l'IAS2 :

Module 4 : Les assurances de personnes : les contrats collectifs

- L'assurance de groupe
- Contrats collectifs au profit des salariés

Module 5 : Assurances de biens et de responsabilité

- L'appréciation et la sélection du risque
- Les différents types de contrats
- Les assurances des risques d'entreprises
- La présentation des garanties et la tarification
- La vie du contrat

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 40 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Patricia ROUVIER
Master en Gestion de patrimoine
DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Les polices "Fort contraste" et "Dyslexie" sont activées sur notre site Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, certifiée CGPC

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si le résultat est $\geq 70\%$

Le livret d'habilitation IAS Niveau 1 est délivré sous une semaine ouvrée

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO

ASSURANCE

HABILITATION

FORMATION CERTIFIANTE

- Validation par blocs : Néant
- Taux obtention : [Ici](#)
- Suite du parcours et débouchés : [Ici](#)
- Eligible CPF : [accès CPF ici](#)
- Répertoire spécifique : [Ici](#)

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité (contact@sumatraformationconseil.com).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h30
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours permet d'obtenir le livret de formation nécessaire pour toutes les personnes souhaitant obtenir la capacité professionnelle requise pour le statut de Courtier ou Mandataire non exclusif en Opérations de Banque et Services de Paiement, déjà détentrices de l'habilitation IOBSP Niveau 2 spécialité Crédit Immobilier.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier
- Pré-requis : Etre déjà inscrit à l'ORIAS comme IOBSP2 ou disposer de l'habilitation IOBSP Niveau 2 Crédit immobilier. Le justificatif devra nous être transmis pour validation de l'inscription à ce cours

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 70 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

PASSERELLE IOBSP 70H NIVEAU 1

Code CPF 193514- Code monétaire et financier, art. L. 519-3-3, R. 519-7, R. 519-8, R. 519-12, R. 519-14, R. 519-15 Arrêté du 4 avril 2012 portant approbation des programmes de formation des IOBSP

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Permettre au stagiaire d'acquérir préalablement à l'exercice de l'activité en intermédiation en opérations de banque (ex : crédit) et services de paiement des compétences en matière juridique, technique, commerciale et administrative, définies dans un programme de formation approuvé par arrêté du ministre de l'économie.

COMPÉTENCES VISÉES

Devenir courtier en crédits

Savoir conseiller les clients et monter leurs dossiers de financement bancaire

PROGRAMME

TRONC COMMUN

A) La formation de tronc commun (durée minimale : 60 heures [niveaux 1 et 2])

1. Les savoirs généraux :

1.1. Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement

1.1.1. Présentation du secteur du crédit et de l'assurance.

1.1.2. La notion d'opérations de banque et de services de paiement.

1.1.3. Les différents partenaires des IOBSP : banques, sociétés financières, assurances.

1.1.4. Le mandatement bancaire et ses limites.

1.1.5. Les risques associés aux opérations et services dont ceux transmis à la clientèle.

1.2. Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 du code monétaire et financier et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites.

1.2.1. Les courtiers, les mandataires, les mandataires d'IOBSP.

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 70 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

1.2.2. Les indépendants.

1.2.3. Les réseaux.

1.3. Les fondamentaux du droit commun.

1.3.1. Le statut juridique des emprunteurs : célibataires, pacsés, mariés (les différents régimes matrimoniaux), divorcés ; et son incidence sur les conditions de prêt et la formation du contrat.

1.3.2. Capacité.

1.3.3. Validité du consentement du client (art. 1109 c. civ.).

1.3.4. Exécution des contrats de bonne foi (art. 1134 c. civ.).

1.3.5. Généralités sur les pratiques commerciales déloyales et illicites et leurs sanctions.

1.3.6. Libertés individuelles, protection des données personnelles du client (CNIL) et respect du secret bancaire.

1.4. Les conditions d'accès et d'exercice.

1.4.1. Immatriculation.

1.4.2. Capacité professionnelle.

1.4.3. Honorabilité.

1.4.4. Assurance professionnelle.

1.4.5. Garantie financière.

1.5. La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

1.6. Les modalités de distribution.

1.6.1. Le démarchage bancaire et financier.

1.6.1.1. Définition.

1.6.1.2. Les interdictions faites au démarcheur.

1.6.1.3. Les règles de bonne conduite.

1.6.1.4. Le délai de rétractation.

1.6.1.5. Les sanctions.

1.6.2. La vente à distance de produits bancaires et financiers.

1.6.2.1. Définition.

1.6.2.2. Le droit de rétractation.

1.6.2.3. Les obligations d'information.

2. Connaissances générales sur le crédit.

2.1. Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers.

2.1.1. Crédit à la Consommation.

2.1.2. Crédit immobilier.

2.1.3. Prêt viager hypothécaire.

2.1.4. Regroupement de crédits.

2.2. Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels.

2.3. Analyse des caractéristiques financières d'un crédit.

2.3.1. Les différents types de taux et leurs caractéristiques.

2.3.2. Coût et durée totale du crédit.

3. Notions générales sur les garanties

3.1. Les différents types de garanties.

3.2. Leurs limites.

3.3. Notions générales sur les sûretés.

3.4. Le cautionnement.

4. Notions générales sur les assurances des emprunteurs.

4.1. Généralités.

4.1.1. Le principe de libre choix du client, notamment principe de libre choix du contrat d'assurance des emprunteurs lors de la souscription d'un crédit immobilier.

4.1.2. Tarification collective ou individuelle, incidence sur les taux.

4.2. Les risques couverts.

4.2.1. Le décès.

4.2.2. L'invalidité.

4.2.3. L'incapacité.

4.2.4. La notion de « niveau de garantie équivalente ».

4.3. Tarification du risque emprunteur.

4.3.1. Sélection médicale, risques professionnels ou sportifs.

4.3.2. Tarification du risque aggravé (majoration, exclusion, franchise).

4.3.3. Le risque aggravé de santé : la convention AERAS.

- 5. Les règles de bonne conduite.
 - 5.1. La protection du client.
 - 5.1.1. Connaissance du client.
 - 5.1.2. La loi sur les discriminations.
 - 5.1.3. Exigence de loyauté : obligation d'agir de manière honnête, équitable, transparente et professionnelle au mieux des droits et des intérêts des clients.
 - 5.1.4. Connaissance des droits et obligations de l'emprunteur et du conjoint non coemprunteur.
 - 5.1.5. Obligation d'information précontractuelle lors de l'entrée en relation.
 - 5.1.6. Présentation des caractéristiques de la prestation.
 - 5.1.7. Devoir de conseil ou de mise en garde et recueil des informations nécessaires.
 - 5.1.8. Cas des contrats à distance.
 - 5.1.9. Formaliser et documenter l'accompagnement du client.
 - 5.1.10. Convention préalable sur les frais et les liens capitalistiques.
 - 5.2. La prévention du surendettement et l'endettement responsable.
 - 5.2.1. Présentation et caractéristiques de situations de surendettement.
 - 5.2.2. Connaissances et démarches nécessaires à la prévention du surendettement.
 - 5.2.3. Explications et avertissements à donner en cas de risque de surendettement.
 - 5.2.4. Présentation des principes et des procédures de traitement du surendettement.
 - 5.2.5. Risque auquel s'expose le prêteur en cas de surendettement de l'emprunteur, en particulier la possibilité pour les commissions de surendettement d'annuler en tout ou partie les dettes contractées par ce dernier.
 - 5.2.6. Le traitement du surendettement : commission de surendettement, organisation, fonctionnement, saisine, rôle de la Banque de France.

B) Module n° 4 : le crédit immobilier : durée minimale : 14 heures

4.1. L'environnement du crédit immobilier.

4.1.1. Rappels législatifs (loi Scrivener, loi Châtel, loi MURCEF, loi SRU).

4.1.2. Les établissements de crédit.

4.2. Les intervenants et le marché.

4.2.1 Les notaires.

4.2.2. Les agents immobiliers.

4.2.3. Les promoteurs.

4.2.4. Les lotisseurs.

4.2.5. Les constructeurs.

4.2.6. Les conseillers en investissements financiers.

4.2.7. Les conseillers en gestion de patrimoine.

4.2.8. Les IOBSP.

4.2.8. L'organisation et le fonctionnement de la publicité foncière.

4.3. Le crédit immobilier.

4.3.1. Caractéristiques financières d'un crédit immobilier : le taux annuel effectif

global ; le coût total du crédit ; la durée du crédit ; le taux fixe le taux variable, les taux

capés ; le montant, le nombre et le contenu des échéances.

4.3.2. Modalités de garantie des crédits et conditions de fonctionnement de la

garantie.

4.3.3. Le mécanisme AERAS en cas de risque de santé aggravé.

4.3.4. Connaissance des droits et obligations de l'emprunteur et du conjoint non

coemprunteur, dès la formation du contrat et en cours de son exécution.

4.3.5. Les principaux prêts immobiliers.

• Les prêts classiques et les particularités bancaires.

• Les prêts pour financer la vente en état futur d'achèvement.

• La maîtrise du financement du CCMI.

• Le relais.

• In fine.

- La renégociation de crédit.
- Le prêt viager hypothécaire.
- Les prêts aidés : le principe de proposition prioritaire d'un prêt aidé en cas d'éligibilité du candidat à l'emprunt.
- Les prêts conventionnés PAS et PC.
- Le prêt à taux zéro.
- L'éco prêt à taux zéro. Le PEL-CEL.
- Le prêt au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC)
- 4.3.6. Les dispositifs d'investissements locatifs. (ex. : dispositifs loi Scellier, loi Borloo, LMP et LMNP. Loi Malraux. Les SCPI, etc.)
- 4.4. Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur.
 - 4.4.1. Capacité d'emprunt et de remboursement des candidats (notions générales sur l'évaluation de la solvabilité).
 - 4.4.2. Explications à fournir à l'emprunteur.
 - Explications adéquates.
 - Mise en garde de l'emprunteur.
 - 4.4.3. La fiche standardisée d'information.
 - 4.4.4. Remise de l'offre de prêt ainsi que les explications à fournir.
- 4.5. La constitution du dossier de crédit immobilier.
 - 4.5.1. Le mandat.
 - 4.5.2. Définition de l'objet du prêt et du projet immobilier.
 - 4.5.3. Liste des informations à recueillir et documents nécessaires au dossier.
 - 4.5.4. L'adaptation du crédit proposé aux besoins du client : motivation.
 - 4.5.5. Conditions de l'acquisition.
 - Le mode d'acquisition.
 - Le montant de l'acquisition.
 - Le montant de l'apport.
 - 4.5.6. Caractéristiques de l'emprunteur.
 - L'environnement matrimonial.
 - L'environnement patrimonial.
 - La capacité d'emprunt.

- Les documents à fournir.
- 4.5.7. La présentation de l'offre de prêt.
- Ordonnancement du dossier.
 - Note de synthèse.
- 4.5.8. La gestion de l'offre de prêt.
- 4.6. Etude détaillée de plusieurs dossiers.
- Savoir rédiger une note de synthèse.

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Patricia ROUVIER
Certifié CGPC
Master 2 en Gestion de patrimoine
DESU gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$.

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO

FORMATION CERTIFIANTE

- Equivalence et passerelle : Néant
- Validation par blocs : Néant
- Taux obtention : [Ici](#)
- Suite du parcours et débouchés : [Ici](#)
- Eligible CPF : [accès CPF ici](#)
- Répertoire spécifique : [Ici](#)

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité (contact@sumatraformationconseil.com).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h30.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

HABILITATION IOBSP NIVEAU 2

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance et aux gestionnaires de patrimoine désireux d'obtenir l'habilitation niveau 2 IOBSP

Code CPF 93515 - Code monétaire et financier, art. L. 519-3-3, R. 519-7, R. 519-8, R. 519-12, R. 519-14, R. 519-15 Arrêté du 4 avril 2012 portant approbation des programmes de formation des IOBSP

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Permettre au stagiaire d'acquérir préalablement à l'exercice de l'activité en intermédiation en opérations de banque (ex : crédit) et services de paiement des compétences en matière juridique, technique, commerciale et administrative, définies dans un programme de formation approuvé par arrêté du ministre de l'économie.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier
- Pas de pré-requis

COMPÉTENCES VISÉES

Etre en mesure de présenter des dossiers de financement aux banques pour compte des clients, particulièrement en immobilier

Evaluation de l'ensemble des compétences générales et techniques prévues par le programme homologué par arrêté du 4 avril 2012.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 80 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

PROGRAMME

TRONC COMMUN :

A) La formation de tronc commun (durée minimale : 60 heures [niveaux 1 et 2])

1. Les savoirs généraux :

1.1. Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de

banque et en services de paiement

1.1.1. Présentation du secteur du crédit et de l'assurance.

1.1.2. La notion d'opérations de banque et de services de paiement.

1.1.3. Les différents partenaires des IOBSP : banques, sociétés financières, assurances.

1.1.4. Le mandatement bancaire et ses limites.

1.1.5. Les risques associés aux opérations et services dont ceux transmis à la clientèle.

1.2. Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 du code monétaire et financier et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites.

1.2.1. Les courtiers, les mandataires, les mandataires d'IOBSP.

1.2.2. Les indépendants.

1.2.3. Les réseaux.

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 80 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

1.3. Les fondamentaux du droit commun.

1.3.1. Le statut juridique des emprunteurs : célibataires, pacsés, mariés (les différents régimes matrimoniaux), divorcés ; et son incidence sur les conditions de prêt et la formation du contrat.

1.3.2. Capacité.

1.3.3. Validité du consentement du client (art. 1109 c. civ.).

1.3.4. Exécution des contrats de bonne foi (art. 1134 c. civ.).

1.3.5. Généralités sur les pratiques commerciales déloyales et illicites et leurs sanctions.

1.3.6. Libertés individuelles, protection des données personnelles du client (CNIL) et respect du secret bancaire.

1.4. Les conditions d'accès et d'exercice.

1.4.1. Immatriculation.

1.4.2. Capacité professionnelle.

1.4.3. Honorabilité.

1.4.4. Assurance professionnelle.

1.4.5. Garantie financière.

1.5. La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

1.6. Les modalités de distribution.

1.6.1. Le démarchage bancaire et financier.

1.6.1.1. Définition.

1.6.1.2. Les interdictions faites au démarcheur.

1.6.1.3. Les règles de bonne conduite.

1.6.1.4. Le délai de rétractation.

1.6.1.5. Les sanctions.

1.6.2. La vente à distance de produits bancaires et financiers.

1.6.2.1. Définition.

1.6.2.2. Le droit de rétractation.

1.6.2.3. Les obligations d'information.

1.6.2.4. Règles spécifiques à la conclusion de contrats par voie électronique.

1.6.2.5. Les sanctions.

2. Connaissances générales sur le crédit.

2.1. Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers.

2.1.1. Crédit à la Consommation.

2.1.2. Crédit immobilier.

2.1.3. Prêt viager hypothécaire.

2.1.4. Regroupement de crédits.

2.2. Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels.

2.3. Analyse des caractéristiques financières d'un crédit.

2.3.1. Les différents types de taux et leurs caractéristiques.

2.3.2. Coût et durée totale du crédit.

3. Notions générales sur les garanties

3.1. Les différents types de garanties.

3.2. Leurs limites.

3.3. Notions générales sur les sûretés.

3.4. Le cautionnement.

4. Notions générales sur les assurances des emprunteurs.

4.1. Généralités.

4.1.1. Le principe de libre choix du client, notamment principe de libre choix du contrat d'assurance des emprunteurs lors de la souscription d'un crédit immobilier.

4.1.2. Tarification collective ou individuelle, incidence sur les taux.

4.2. Les risques couverts.

4.2.1. Le décès.

4.2.2. L'invalidité.

4.2.3. L'incapacité.

4.2.4. La notion de « niveau de garantie équivalente ».

4.3. Tarification du risque emprunteur.

4.3.1. Sélection médicale, risques professionnels ou sportifs.

4.3.2. Tarification du risque aggravé (majoration, exclusion, franchise).

4.3.3. Le risque aggravé de santé : la convention AERAS.

5. Les règles de bonne conduite.

5.1. La protection du client.

5.1.1. Connaissance du client.

5.1.2. La loi sur les discriminations.

5.1.3. Exigence de loyauté : obligation d'agir de manière honnête, équitable,

transparente et professionnelle au mieux des droits et des intérêts des clients.

5.1.4. Connaissance des droits et obligations de l'emprunteur et du conjoint non

coemprunteur.

5.1.5. Obligation d'information précontractuelle lors de l'entrée en relation.

5.1.6. Présentation des caractéristiques de la prestation.

5.1.7. Devoir de conseil ou de mise en garde et recueil des informations nécessaires.

5.1.8. Cas des contrats à distance.

5.1.9. Formaliser et documenter l'accompagnement du client.

5.1.10. Convention préalable sur les frais et les liens capitalistiques.

5.2. La prévention du surendettement et l'endettement responsable.

5.2.1. Présentation et caractéristiques de situations de surendettement.

5.2.2. Connaissances et démarches nécessaires à la prévention du surendettement.

5.2.3. Explications et avertissements à donner en cas de risque de surendettement.

5.2.4. Présentation des principes et des procédures de traitement du surendettement.

5.2.5. Risque auquel s'expose le prêteur en cas de surendettement de l'emprunteur, en particulier la possibilité pour les commissions de surendettement

d'annuler en tout ou partie les dettes contractées par ce dernier.

5.2.6. Le traitement du surendettement : commission de surendettement,

organisation, fonctionnement, saisine, rôle de la Banque de France.

B) Module n° 4 : le crédit immobilier : durée minimale : 14 heures

4.1. L'environnement du crédit immobilier.

4.1.1. Rappels législatifs (loi Scrivener, loi Châtel, loi MURCEF, loi SRU).

4.1.2. Les établissements de crédit.

4.2. Les intervenants et le marché.

4.2.1 Les notaires.

4.2.2. Les agents immobiliers.

4.2.3. Les promoteurs.

4.2.4. Les lotisseurs.

4.2.5. Les constructeurs.

4.2.6. Les conseillers en investissements financiers.

4.2.7. Les conseillers en gestion de patrimoine.

4.2.8. Les IOBSP.

4.2.8. L'organisation et le fonctionnement de la publicité foncière.

4.3. Le crédit immobilier.

4.3.1. Caractéristiques financières d'un crédit immobilier : le taux annuel effectif

global ; le coût total du crédit ; la durée du crédit ; le taux fixe le taux variable, les taux

capés ; le montant, le nombre et le contenu des échéances.

4.3.2. Modalités de garantie des crédits et conditions de fonctionnement de la

garantie.

4.3.3. Le mécanisme AERAS en cas de risque de santé aggravé.

4.3.4. Connaissance des droits et obligations de l'emprunteur et du conjoint non

coemprunteur, dès la formation du contrat et en cours de son exécution.

4.3.5. Les principaux prêts immobiliers.

- Les prêts classiques et les particularités bancaires.
- Les prêts pour financer la vente en état futur d'achèvement.
- La maîtrise du financement du CCMI.
- Le relais.
- In fine.

- La renégociation de crédit.
 - Le prêt viager hypothécaire.
 - Les prêts aidés : le principe de proposition prioritaire d'un prêt aidé en cas d'éligibilité du candidat à l'emprunt.
 - Les prêts conventionnés PAS et PC.
 - Le prêt à taux zéro.
 - L'éco prêt à taux zéro. Le PEL-CEL.
 - Le prêt au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC)
- 4.3.6. Les dispositifs d'investissements locatifs. (ex. : dispositifs loi Scellier, loi Borloo, LMP et LMNP. Loi Malraux. Les SCPI, etc.)
- 4.4. Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur.
- 4.4.1. Capacité d'emprunt et de remboursement des candidats (notions générales sur l'évaluation de la solvabilité).
- 4.4.2. Explications à fournir à l'emprunteur.
- Explications adéquates.
 - Mise en garde de l'emprunteur.
- 4.4.3. La fiche standardisée d'information.
- 4.4.4. Remise de l'offre de prêt ainsi que les explications à fournir.
- 4.5. La constitution du dossier de crédit immobilier.
- 4.5.1. Le mandat.
- 4.5.2. Définition de l'objet du prêt et du projet immobilier.
- 4.5.3. Liste des informations à recueillir et documents nécessaires au dossier.
- 4.5.4. L'adaptation du crédit proposé aux besoins du client : motivation.
- 4.5.5. Conditions de l'acquisition.
- Le mode d'acquisition.
 - Le montant de l'acquisition.
 - Le montant de l'apport.
- 4.5.6. Caractéristiques de l'emprunteur.
- L'environnement matrimonial.
 - L'environnement patrimonial.
 - La capacité d'emprunt.

- Les documents à fournir.

4.5.7. La présentation de l'offre de prêt.

- Ordonnancement du dossier.

- Note de synthèse.

4.5.8. La gestion de l'offre de prêt.

4.6. Etude détaillée de plusieurs dossiers.

- Savoir rédiger une note de synthèse.

C) Module spécialisé: approfondissement sur les crédits - Durée 6 heures

La DCI Directive Crédit Immobilier

Le TAEG

La FISE

Les techniques de financement

Ethique et Déontologie

Les Services de paiement.

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Patricia ROUVIER

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine et certifié CGPC

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances ; Le taux de réussite exigé est de 70%

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois sur demande

Financement OPCO

FORMATION CERTIFIANTE

- Equivalence et passerelle : Néant
- Validation par blocs : Néant
- Taux obtention : [lci](#)
- Suite du parcours et débouchés : [lci](#)
- Eligible CPF : [lci](#)
- Répertoire spécifique : [lci](#)

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité (contact@sumatraformationconseil.com).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h00 et de 14h00-17h30.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

COURTIER EN ASSURANCE

IAS 150H NIVEAU 1

Code CPF 193511- Parcours conforme aux articles R. 512-9 et R. 512-10 du Code

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation permet d'obtenir l'habilitation assurance nécessaire pour les salariés qui exercent des fonctions de responsables de bureau de production, ou pour les professionnels souhaitant devenir courtiers en assurance.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Permettre au stagiaire d'acquérir préalablement à l'exercice de l'activité commerciale en assurance (formation initiale) des compétences en matière juridique, technique, commerciale et administrative, définies dans un programme de formation

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier
- Pas de pré-requis

COMPÉTENCES VISÉES

- Compétences générales sur l'environnement juridique du secteur de l'assurance et de l'opération d'assurance, sur la relation avec le client et sur la lutte contre le blanchiment.
- Compétences techniques sur les différentes opérations d'assurance (assurance de personnes, assurance vie et capitalisation, assurance de biens et de responsabilités)

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 150 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

PROGRAMME

Module 1 : Les savoirs généraux

- La présentation du secteur de l'assurance
- Les entreprises d'assurances
- L'opération d'assurance
- Les différentes catégories d'assurance
- L'intermédiaire en assurance
- La relation avec le client
- La lutte contre le blanchiment

Module 2 : Les assurances des personnes : incapacité, invalidité, décès, dépendance, santé

- L'assurance contre les risques corporels
- La dépendance
- L'assurance complémentaire santé

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices

DUREE

- Accès au cours durant 6 mois
- La formation IAS Niveau 1 dure 150 h00

Module 3 : Unité 3 : Les assurances de personnes : assurances vie et capitalisation

- La prise en compte des besoins
 - Les composantes du patrimoine.
 - Les régimes matrimoniaux et successoraux.
 - Les régimes obligatoires de retraite, la retraite complémentaire et surcomplémentaire.
- Les principales catégories de contrats
 - Assurances en cas de vie / assurances en cas de décès / assurances mixtes.
 - Contrats en euros et contrats en unités de compte.
- Les spécificités
 - La souscription du contrat.
 - Le paiement de la cotisation.
 - Le règlement des prestations.
 - La fiscalité.

Module 4 : Les assurances de personnes : les contrats collectifs

- L'assurance de groupe
- Contrats collectifs au profit des salariés

Module 5 : Assurances de biens et de responsabilité

- L'appréciation et la sélection du risque
- Les différents types de contrats
- Les assurances des risques d'entreprises
- La présentation des garanties et la tarification
- La vie du contrat

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Patricia ROUVIER
Master 2 en Gestion de patrimoine
DESU Gestion de patrimoine
Collaboration : Patrick Gicquel, Jean Jacques Branche

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Les polices "Fort contraste" et "Dyslexie" sont activées sur notre site. Si nécessaire, notre référent handicap Mme Rouvier fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle : contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine, DESU Gestion de patrimoine et certifiée CGPC

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

Le livret de stage pour inscription à l'ORIAS est envoyé sous une semaine ouvrée.

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO

ASSURANCE

HABILITATION

FORMATION CERTIFIANTE

- Equivalence et passerelle : Néant
- Validation par blocs : Néant
- Taux obtention : [lci](#)
- Suite du parcours et débouchés : [lci](#)
- Eligible CPF : [accès CPF ici](#)
- Répertoire spécifique : [lci](#)

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité (contact@sumatraformationconseil.com).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h30
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation permet d'obtenir l'habilitation assurance nécessaire pour les salariés qui exercent une activité d'assurance ou pour les professionnels souhaitant devenir mandataires en assurance.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier
- Pas de pré-requis

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 150 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

MANDATAIRE EN ASSURANCE

IAS 150H NIVEAU 2

Parcours conforme aux articles R. 512-9 et R. 512-10 du Code des assurances, et à l'arrêté du 11 juillet 2008 6 Code CPF 193512

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Permettre au stagiaire d'acquérir préalablement à l'exercice de l'activité commerciale en assurance (formation initiale) des compétences en matière juridique, technique, commerciale et administrative, définies dans un programme de formation

COMPÉTENCES VISÉES

Compétences générales sur l'environnement juridique du secteur de l'assurance et de l'opération d'assurance, sur la relation avec le client et sur la lutte contre le blanchiment.

Compétences techniques sur les différentes opérations d'assurance (assurance de personnes, assurance vie et capitalisation, assurance de biens et de responsabilités).

Evaluation des compétences générales et des compétences techniques correspondant à la spécialisation choisie (Assurance vie) conformément au programme prévu par arrêté du 23 juin 2008.

PROGRAMME

Module 1 : Les savoirs généraux

- La présentation du secteur de l'assurance
- Les entreprises d'assurances
- L'opération d'assurance
- Les différentes catégories d'assurance
- L'intermédiaire en assurance
- La relation avec le client
- La lutte contre le blanchiment

Module 2 : Les assurances des personnes : incapacité, invalidité, décès, dépendance, santé

- L'assurance contre les risques corporels
- La dépendance
- L'assurance complémentaire santé

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- Accès au cours durant 6 mois
- La formation IAS Niveau 2 dure 150 heures

Module 3 : Unité 3 : Les assurances de personnes : assurances vie et capitalisation

- La prise en compte des besoins
 - Les composantes du patrimoine.
 - Les régimes matrimoniaux et successoraux.
 - Les régimes obligatoires de retraite, la retraite complémentaire et surcomplémentaire.
- Les principales catégories de contrats
 - Assurances en cas de vie / assurances en cas de décès / assurances mixtes.
 - Contrats en euros et contrats en unités de compte.
- Les spécificités
 - La souscription du contrat.
 - Le paiement de la cotisation.
 - Le règlement des prestations.
 - La fiscalité.

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Patricia ROUVIER
Master en Gestion de patrimoine
DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Les polices "Fort contraste" et "Dyslexie" sont activées sur notre site Si nécessaire, notre référent handicap fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine, DESU Gestion de patrimoine et certifiée CGPC

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

Le livret de stage pour inscription à l'ORIAS est envoyé sous une semaine ouvrée.

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO

ASSURANCE

HABILITATION

FORMATION CERTIFIANTE

- Equivalence et passerelle : Néant
- Validation par blocs : Néant
- Taux obtention : [Lci](#)
- Suite du parcours et débouchés : [Lci](#)
- Eligible CPF : [accès CPF ici](#)
- Répertoire spécifique : [Lci](#)

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité (contact@sumatraformationconseil.com).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h 30.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance de la gestion de patrimoine ou aux agents et mandataires d'assurances désireux de s'inscrire à l'ORIAS comme courtiers en crédits.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier
- Pré-requis : Néant

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 150 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

FORMATION IOBSP 150H NIVEAU 1

Code CPF 193514- Code monétaire et financier, art. L. 519-3-3, R. 519-7, R. 519-8, R. 519-12, R. 519-14, R. 519-15 Arrêté du 4 avril 2012 portant approbation des programmes de formation des IOBSP

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Permettre au stagiaire d'acquérir préalablement à l'exercice de l'activité en intermédiation en opérations de banque (ex : crédit) et services de paiement des compétences en matière juridique, technique, commerciale et administrative, définies dans un programme de formation approuvé par arrêté du ministre de l'économie.

COMPÉTENCES VISÉES

Etre en mesure de présenter des dossiers de financement aux banques pour compte des clients, particulièrement en immobilier

Evaluation de l'ensemble des compétences générales et techniques prévues par le programme homologué par arrêté du 4 avril 2012

PROGRAMME

Les 150 heures de formation IOBPS sont divisées en plusieurs modules :

Module commun de 60h (savoirs généraux) comprenant notamment :

- Environnement juridique et réglementaire
- Ethique et déontologie
- LAB-FT
- Les taux et techniques de financement
- Les garanties et les assurances
- Risques et insolvabilité

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 150 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

Modules de spécialisation :

- Crédit consommation et crédit de trésorerie (14h) :
 - ✓ Crédits à la consommation
 - ✓ Le dossier de financement
- Le regroupement de crédit (14h) :
 - ✓ de crédits
 - ✓ Le dossier de financement
- Les services de paiement (14h) :
 - ✓ Les services de paiement
 - Le dossier de financement
- Le crédit immobilier (24h) :
 - ✓ Les projets du client
 - ✓ Les types de crédits immobiliers

Module d'approfondissement sur le crédit immobilier (24h) comprenant de nombreux cas pratiques

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTÉS

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Patricia ROUVIER

- Master en Gestion de patrimoine
- DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Les polices "Fort contraste" et "Dyslexie" sont activées sur notre site Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle : contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine et certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si le taux de réussite est $\geq 70\%$

Nombreux cas pratiques

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO

FORMATION CERTIFIANTE

- Equivalence et passerelle : Néant
- Validation par blocs : Néant
- Taux obtention : [Ici](#)
- Suite du parcours et débouchés : [Ici](#)
- Eligible CPF : [accès CPF ici](#)
- Répertoire spécifique : [Ici](#)

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité (contact@sumatraformationconseil.com).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h00 et de 14h00-17h30.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

CERTIFICATION CIF 150 H

Parcours conforme aux exigences de l'instruction DOC-2013-07 de l'AMF- Code CPF 193513

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation permet d'obtenir l'habilitation nécessaire à l'exercice du métier de CIF Conseil en Investissement Financier. A noter que cette habilitation doit être obligatoirement complétée d'une attestation de réussite à l'examen certifié AMF pour une inscription à une association agréée puis à l'ORIAS.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 150 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Permettre au stagiaire d'acquérir préalablement à l'exercice de l'activité de conseiller en investissements financiers des compétences en matière juridique, technique, commerciale et d'organisation, définies a minima à l'article 2 de l'instruction AMF n°2013-07

COMPÉTENCES VISÉES : Être en mesure de satisfaire aux exigences du statut réglementé de CIF Conseil en Investissement Financier

Evaluation de l'ensemble des compétences générales et techniques prévues par le programme définie à l'article 2 de l'instruction AMF n°2013-07

PROGRAMME

Il aborde notamment les points suivants :

- Connaissances générales sur le statut de conseiller en investissements financiers
 - le statut de conseiller en investissements financiers
 - les instruments financiers
 - la supervision des conseillers en investissements financiers (AMF, associations de CIF...)
- Connaissances générales sur les modes de commercialisation des instruments financiers
 - le démarchage bancaire ou financier et la fourniture à distance de services financiers
 - les services d'investissement
 - le régime de l'offre au public de titres financiers
 - les différents types de risques (risques de crédit, de taux, de liquidité, de volatilité, de marché, de contrepartie, opérationnel, liés aux émetteurs, de change)

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 150 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

PRE-REQUIS

- Baccalauréat

Règles de bonne conduite des conseillers en investissements financiers

- la confidentialité, la protection des données personnelles et l'enregistrement et la conservation des données
- les conflits d'intérêts : prévention, gestion et traitement
- la connaissance et l'évaluation du client
- l'obligation de vérifier le caractère adéquat produit /service recommandé

Règles d'organisation des conseillers en investissements financiers

- la réglementation pour la lutte contre le blanchiment et des capitaux et le financement du terrorisme
- Le traitement des réclamations des clients

Partie 1

- Le statut de CIF et l'exercice du métier dans le cadre réglementaire

Partie 2

- Les SCPI-OPCI

Partie 3

- Fondement de l'économie réelle
- Financement de l'économie
- Marché de capitaux
- Actifs financiers

Partie 4

- Le cadre institutionnel
- Déontologie, conformité, confidentialité, conflit d'intérêt
- LAB Lutte anti-blanchiment
- Abus de marché
- Démarchage et vente à distance
- Relation client
- Les instruments financiers , crypto actifs et biens divers
- Gestion collective et gestion pour compte de tiers, finance durable
- Les marchés de capitaux et les ordres de bourse
- Le Post Marché
- Les émissions et les opérations sur titre
- Bases comptables et financières

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Patricia ROUVIER
Master 2 en Gestion de patrimoine
DESU gestion de patrimoine
Collaboration : Emilie MAZZEI Avocate
en réglementation Financière , Patrick
DUFOUR formateur en gestion de
patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables
à nos formations pour en adapter
l'accès, les modalités pédagogiques
et le suivi en fonction de la situation
de handicap annoncée. . Les polices
"Fort contraste" et "Dyslexie" sont activées
sur notre site Si nécessaire, notre
réfèrent handicap Mme ROUVIER
fera appel à des partenaires
spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le
stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s)
directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive
obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de
Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée
CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de
l'acquisition des connaissances

Note de réussite exigée : 70%

Le livret de formation est envoyé sous 8 jours.

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



FORMATION CERTIFIANTE

- Equivalence et passerelle : Néant
- Validation par blocs : Néant
- Taux obtention : [Ici](#)
- Suite du parcours et débouchés : [Ici](#)
- Eligible CPF : [accès CPF ici](#)
- Répertoire spécifique : [Ici](#)

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité (contact@sumatraformationconseil.com).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h30.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation permet d'obtenir l'habilitation nécessaire à l'exercice du métier de CIF Conseil en Investissement Financier, d'obtenir l'attestation de réussite à l'examen AMF et de s'inscrire auprès de l'ORIAS.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 150 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

CERTIFICATION CIF CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER ET EXAMEN AMF

Parcours conforme aux exigences l'instruction DOC-2013-07 de l'AMF. Organisme certifié par l'AMF dans le cadre des articles 312-5, 318-9 et 321-39 de son règlement général

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la formation l'apprenant sera capable de

- Maitriser la réglementation en vigueur
- Connaître l'ensemble des instruments financiers

COMPÉTENCES VISÉES

- Conseiller le client par rapport à ses objectifs d'investissements financiers
- Faire une proposition conforme à son profil investisseur
- S'inscrire à l'Orias comme CIF

PROGRAMME

Module 1

- La réglementation et le métier de CIF

Module 2

- Les SCPI-OPCI

Module 3

- Fondement de l'économie réelle
- Financement de l'économie
- Marché de capitaux
- Actifs financiers

Module 4

- Le cadre institutionnel
- Déontologie, conformité, confidentialité, conflit d'intérêt
- LAB Lutte anti-blanchiment
- Abus de marché
- Démarchage et vente à distance
- Relation client

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 150 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois
- La formation CIF dure 150 h00 et la préparation de l'examen AMF environ 20 heures

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

- Les instruments financiers
- Gestion collective et gestion pour compte de tiers
- Les marchés de capitaux et les ordres de bourse
- Le Post Marché
- Les émissions et les opérations sur titre
- Bases comptables et financières

Ensuite préparation de l'examen AMF sur le plateau d'entraînement : tirage de QCM sur la base nationale, visualisation des résultats personnels sur le tableau de bord comportant des jauges graphiques.

Passage de l'examen blanc, (mise à disposition de 10 examens) puis passage de l'examen final en protocole sécurisé à distance selon le calendrier consultable dans le cours en ligne.

Le livret CIF est délivré sous 8 jours, le certificat de réussite à l'examen AMF disponible immédiatement

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Patricia ROUVIER, Patrick DUFOUR,
Emilie MAZZEI, Aurélio RODRIGUEZ

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Réalisation de toutes les activités du parcours CIF
Rapport de la progression du stagiaire sur chacune des catégories de QCM, A (approfondi) ou C (culture) et du taux de réussite visé soit 80%

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine, DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances et d'obtenir le livret CIF si toutes les activités sont réalisées, et l'examen final réussi. L'examen AMF est vidéo-surveillé
Le certificat AMF est disponible immédiatement.

Tests d'acquisition des connaissances : illimité accès 6

mois Cours théorique support

10 Examens blancs

1 Passage d'examen de validation final + 1 rattrapage

Assistance technique incluse

Financement OPCO ou CPF possible

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité (contact@sumatraformationconseil.com).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h00 et de 14h00-17h30.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PUBLICS CONCERNÉS

Le passage d'un examen certifié par l'AMF est désormais obligatoire, pour toute personne intervenant dans le domaine des instruments financiers, qui doit justifier de la maîtrise d'un ensemble minimal de connaissances : CIF, salarié de PSI...

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier
- Pas de pré-requis

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format de pages web, QCM d'apprentissage,
- Évaluation des acquis à l'aide du tableau de pilotage personnel à jauges graphiques
- 10 Examens blancs
- Évaluation finale à distance avec vidéo-surveillance
- Accès à un rattrapage

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

EXAMEN AMF

Agrément C18 du 20/09/2016 -En application des articles 312-3 à 312-5, 314-9, 318-7 à 318-9, 321-37 à 321-39, 325-24 à 325-26 du RG AMF- Code CPF 235472

COMPÉTENCES VISÉES

Maîtriser la réglementation afin d'écartier les risques de mise en responsabilité.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

-Acquérir et approfondir les connaissances minimales définies par le Règlement Général de l'AMF afin d'être en mesure d'informer ou de conseiller les clients en vue de transactions sur instruments financiers.

PROGRAMME

- Module 1 : Cadre institutionnel et réglementaire
- Module 2 : Déontologie, conformité et conflits d'intérêts
- Module 3 : Lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme
- Module 4 : Abus de marché
- Module 5 : Démarchage et VAD
- Module 6 : Relation et information du client
- Module 7 : Instruments financiers
- Module 8 : Gestion collective et gestion pour compte de tiers
- Module 9 : Le fonctionnement et l'organisation des marchés
- Module 10 : Le Post marché et le Back office
- Module 11 : Les émissions et les OST
- Module 12 : Bases comptables et financières

DUREE

- 6 mois d'accès
- La durée moyenne de la formation est de 40 heures

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)

Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Patricia ROUVIER

- Master en Gestion de patrimoine
- DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Les polices "Fort contraste" et "Dyslexie" sont activées sur notre site Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

1/3 temps supplémentaire pour le passage de l'examen

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport de la progression du stagiaire sur chacune des catégories de QCM, A (approfondi) ou C (culture) et du taux de réussite visé soit 80%

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, certifiée CGPC

VALIDATION DE LA FORMATION

Examen final de 120 QCM en deux heures, réussite exigée de 80% sur chacune des catégories A ou C.

Calendrier des sessions d'examen à distance avec vidéosurveillance dans le cours en ligne

L'attestation de réussite est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances : illimité accès 6

mois Cours théorique support

10 Examens blancs

1 Passage d'examen de validation final + 1 rattrapage

Assistance technique incluse

Financement OPCO ou CPF possible



FORMATION CERTIFIANTE

- Equivalence et passerelle : Néant
- Validation par blocs : Néant
- Taux obtention : [lci](#)
- Suite du parcours et débouchés : [lci](#)
- Eligible CPF : [accès CPF ici](#)
- Répertoire spécifique : [lci](#)

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité (contact@sumatraformationconseil.com).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h 30
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PUBLICS CONCERNÉS

Le passage d'un examen finance durable AMF est une reconnaissance des compétences en matière de finance durable pour toute personne intervenant dans le domaine des instruments financiers : CIF, salarié de PSI...

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier
- Pas de pré-requis

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format de pages web, QCM d'apprentissage,
- Évaluation des acquis à l'aide du tableau de pilotage personnel à jauges graphiques
- 5 Examens blancs
- Évaluation finale à distance avec vidéo-surveillance

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

EXAMEN AMF FINANCE DURABLE

Agrément FD-6 du 01/02/2022- En application des articles 312-5, 318-9, 312-39 et 325-26 du RG AMF

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Acquérir et approfondir les connaissances minimales en matière de finance durable définies par le Règlement Général de l'AMF afin d'être en mesure d'informer ou de conseiller les clients en vue de transactions sur instruments financiers.

COMPÉTENCES VISÉES

Maîtriser la réglementation en matière de Finance Durable

PROGRAMME

1. La finance durable et les principales notions
2. Le cadre réglementaire français et européen
3. Les entreprises et les acteurs non financiers : les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance
4. Les approches extra- financières dans le domaine de la Gestion d'actifs
5. La commercialisation des produits liés à la financedurable

DUREE

- 6 mois d'accès
- La durée moyenne de la formation est de 20 heures

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Patricia ROUVIER – Aurélio Rodriguez

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Les polices "Fort contraste" et "Dyslexie" sont activées sur notre site. Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

1/3 temps supplémentaire pour le passage de l'examen

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle : contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport de la progression du stagiaire sur chacune des catégories de QCM du programme

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, certifiée CGPC

VALIDATION DE LA FORMATION

Examen final de 60 QCM en deux heures, Taux de réussite exigée de 80%

Calendrier des sessions d'examen à distance avec vidéosurveillance dans le cours en ligne

L'attestation de réussite est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances : illimité

Cours théorique support

5 Examens blancs

1 Passage d'examen de validation final + 1 rattrapage

Assistance technique incluse

Financement OPCO ou CPF possible

FORMATION CERTIFIANTE

- Equivalence et passerelle : Néant
- Validation par blocs : Néant
- Taux obtention : ND
- Suite du parcours et débouchés : ND
- Eligible CPF : non
- Répertoire spécifique : non

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité (contact@sumatraformationconseil.com).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h 30
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

<https://e.sumatraformationconseil.com>

Retrouvez toutes nos formations sur notre site web :



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie

d'actions suivantes : actions de formation

Sumatra Formation Conseil -79 Rue des Orangers - 83140 Six Fours les plages

Siret : 53049735300025 RCS Toulon - Code APE 8559A

Agissant en qualité de dispensateur de formation, conformément à la délégation à la formation Professionnelle émise par le Service de Contrôle de la formation professionnelle, avec le N°93131382813